



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice



**MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE,
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Politique sous – sectorielle des
Enseignements secondaire, supérieur
et de la Recherche scientifique**

2010 – 2025

Table des matières

ACRONYMES	i
Liste des tableaux	iv
Liste des graphiques	v
Préface	1
Introduction	2
I. Contexte et diagnostic du système éducatif et de recherche	5
I.1 Contexte	5
I.1.1 Contexte démographique	5
I.1.2 Contexte socioculturel	6
I.1.3 Contexte macro-économique et budgétaire	7
I.1.4 Contexte politique et institutionnel	7
I.1.4.1 Contexte politique	7
I.1.4.2 Le contexte institutionnel.....	8
I.1.4.3 Le processus de décentralisation	9
I.2 Diagnostic du système éducatif et de recherche	10
I.2.1. Présentation générale du système éducatif et de la recherche scientifique	10
I.2.1.1 L'éducation	10
I.2.1.2 La recherche	12
I.2.2 Diagnostic des enseignements post-primaire, secondaire, supérieur et de recherche scientifique	12
I.2.2.1 Faiblesse de l'offre et forte pression de la demande.....	12
I.2.2.2 Analyse de l'efficacité interne	15
I.2.2.3 Analyse de l'efficacité externe	19
I.2.2.4 Analyse de qualité	22
1.2.2.4.a) Enseignement post-primaire et secondaire.....	23
1.2.2.4.b) Le supérieur	26
I.2.2.5 Analyse de l'équité	27

1.2.2.5.a) L'équité filles/garçons	27
1.2.2.5.b) Les disparités régionales	28
1.2.2.5.c) Les disparités financières	29
1.2.2.5.d) Analyse de la prise en charge des problèmes de santé dans le système	29
1.2.2.6 Mobilisation des ressources et gouvernance.....	32
1.2.2.6.a) La mobilisation des ressources	32
1.2.2.6.b) La gouvernance	33
1.2.2.7 La recherche scientifique	35
1.2.2.7.a) L'insuffisance du personnel.....	36
1.2.2.7.b) La gestion de la recherche	37
1.2.2.7.c) Les résultats de la recherche.....	37
1.2.2.7.d) Le financement de la recherche.....	38
II- Eléments de la politique sous-sectorielle des enseignement secondaire, supérieur et de la recherche scientifique	39
II.1 Les enjeux et les défis	39
II.2 La vision, les missions et les attributions	41
II.2.1 La vision	41
II.2.2 Les missions et les attributions	42
II.3 Les objectifs de la politique sous – sectorielle.....	43
II.3.1 L'objectif général.....	43
II.3.2 Les objectifs spécifiques.....	43
II.4 Les principes – directeurs.....	46
II.5 Les orientations stratégiques	47
II.6 Dispositif institutionnel, mécanismes, procédures et outils de mise en œuvre.....	50
II.6.1 Les instances de gouvernance.....	50
II.6.1.1 Le Conseil national de l'éducation	51
II.6.1.2 Les conseils régionaux de l'éducation	51

II.6.1.3 Le Conseil d’administration du secteur ministériel (CASEM).....	52
II.6.1.4 La Conférence annuelle de l’enseignement secondaire (CAES).....	54
II.6.1.5 Le comité technique paritaire	54
II.6.1.6 Le conseil de discipline	55
II.6.1.7 Le cadre de concertation entre le ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique et les coordonnateurs et gestionnaires des projets et programmes du ministère.....	55
II.6.1.8 La fédération des associations des parents d’élèves	55
II.6.1.9 Le ministère	55
II.6.2 Modalités de mise en œuvre de la politique.....	56
II.7 La mobilisation des ressources	56
II.7.1 L’Etat.....	56
II.7.2 Les partenaires techniques et financiers.....	57
II.7.3 Les organisations non gouvernementales et la société civile	57
II.7.4 Les collectivités territoriales.....	57
II.7.5 Le secteur privé	57
II.7.6 Les parents d’élèves	57
II.8 Les risques.....	58
II.8.1 Le financement de la politique.....	58
II.8.2 Les crises externes.....	58
II.8.3 Les faibles capacités de l’économie à générer des emplois.....	58
II.8.4 La pauvreté.....	59
II.8.5 La faible adhésion de l’ensemble des acteurs.....	59
Conclusion	59
BIBLIOGRAPHIE	61

ACRONYMES

AN : Assemblée Nationale

ANVAR : Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche

APE : Association des parents d'élèves

ASAO : Association pour la solidarité en Afrique de l'Ouest

ATOS : Agents techniques administratifs, ouvriers et de soutien

BEP : Brevet d'études professionnelles

BEPC: Brevet d'études du premier cycle

CASEM : Conseil d'administration du secteur ministériel

CDMT : Cadre de dépenses à moyen terme

CEG : Collège d'enseignement général

CENAMAFS : Centre national des manuels et fournitures scolaires

CENOU : Centre national des œuvres universitaires

CET : Collège d'enseignement technique

CFA : Communauté Financière Africaine

CFVU : Conseil de la formation et de la vie universitaire

CIOSPB : Centre d'information, d'orientation scolaire et professionnelle, et des bourses

CNRST : Centre national de recherche scientifique et technologique

CNE : Conseil National de l'Education

CRE : Conseil Régional de l'Education

DEP : Direction des études et de la planification

EFTP : Enseignement et formation techniques et professionnels

EG : Enseignement général

ENAM : Ecole nationale d'administration et de magistrature

ENAREF : Ecole nationale des régies financières

ENEP : Ecole nationale des enseignants du primaire

ENS/UK : Ecole normale supérieure / Université de Koudougou ;

EPT : Education pour tous

ESSRS : Enseignements secondaire, supérieur et recherche scientifique

FOAD : Formation ouverte à distance

FONER : Fonds national pour l'éducation et la recherche

FRSIT : Forum national de la recherche scientifique et de l'innovation technologique

IBAM : Institut burkinabè des arts et métiers.

IDS : Institut des sciences

INERA : Institut de l'environnement et de recherches agricoles

INSD: Institut national de la statistique et de la démographie

INSS : Institut des sciences des sociétés

IRSAT : Institut de recherche en sciences appliquées et technologie

IRSS : Institut de recherche en sciences de la santé

MASSN : Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale

MEBA : Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation

MESSRS : Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique

MJE : Ministère de la jeunesse et de l'emploi

MUNASEB : Mutuelle nationale de santé des étudiants du Burkina

PAS : Programme d'ajustement structurel

PDDEB: Plan décennal de développement de l'éducation de base

PEPP2: Projet enseignement post- primaire II

PIB : Produit intérieur brut

PIP : Programme d'investissement public

PNDSA : Programme national de développement des services agricoles

PTF : Partenaires techniques et financiers

RESEN : Rapport d'état du système éducatif national

SAOI : Services académiques de l'orientation et de l'information
SIGASPE : Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat
TAMA : Taux d'accroissement moyen annuel
TBA: Taux brut d'admission
TBS : Taux brut de scolarisation
TIC : Technologie de l'information et de la communication
UCAO: Université catholique d'Afrique de l'ouest
UK: Université de Koudougou
UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UO2 : Université Ouaga 2
USTA: Université Saint Thomas d'Aquin
UVA : Université Virtuelle Africaine
VIH/SIDA : Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome d'immunodéficience acquise
CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CEAS : Centre Albert Schweitzer,
CIRDES : Centre International de Recherche-Développement sur l'Elevage en zone Subhumide
IRD : L'Institut de recherche pour le développement
2IE : Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, de 2005 à 2008	14
Tableau 2 : Evolution des effectifs des étudiants par statut.....	15
Tableau 3 : Taux de flux moyens de l'Enseignement secondaire général, de 2004/2005 à 2007/2008.....	16
Tableau 4 : Taux de flux sur les années académiques 2006/2007-2007/2008	17
Tableau 5 : Répartition (en %) des étudiants par domaine d'études en 2007 et 2008	21
Tableau 6 : Taux de chômage chez les 25-34 ans par niveau d'éducation, année 2007	22
Tableau 7. Score moyen des élèves en 5ème et en 1ère D dans les quatre disciplines cibles	25
Tableau 8 : Volume horaire assuré selon la discipline et par niveau	26
Tableau 9 : Effectif des enseignants par grade et genre (public).....	26
Tableau 10 : Locaux et capacités d'accueil du public en 2007-2008.....	27
Tableau 11 : Volume horaire assuré (en %) par région en 2006/2007	28
Tableau 12 : Répartition des orphelins dans l'enseignement secondaire par sexe en 2007/2008	31
Tableau 13: Évolution des dépenses courantes exécutées du MESSRS et de l'État de 2003 à 2007 (en millions de FCFA)	32
Tableau 14 : Résumé des déboursements de l'aide extérieure au profit du secteur de l'éducation (en millions de FCFA en 2007)	33
Tableau 15 : Situation du personnel technique de la recherche en janvier 2009.....	36
Tableau 16: Evolution des dotations budgétaires du CNRST	38

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution des taux bruts de scolarisation au post-primaire et au secondaire de 2004 à 2008.....	13
Graphique 2 : Evolution du nombre d'établissements de 2004 à 2008.....	14
Graphique 3: Taux de survie dans l'enseignement supérieur en 2008.....	18
Graphique 4 : Niveau de revenu et niveau de scolarité.....	20
Graphique 5 : Ratios élèves/classe selon les types d'enseignement.....	24
Graphique 6 : Evolution des taux de succès aux examens de l'enseignement secondaire.....	25

Préface

Elaboré à partir du Rapport d'état du système éducatif national (RESEN) et l'analyse diagnostique du sous secteur des enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique, le document de politique est une étude prospective qui s'inscrit dans la vision consistant à faire de la valorisation du capital humain le fondement de l'émergence de notre pays.

A cet égard, le document de politique, tout en mettant en exergue les difficultés auxquelles le sous secteur des enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique est confronté, indique également les leviers à actionner pour : améliorer l'efficacité interne et externe, accroître l'offre éducative (générale et technique), accélérer la mise en œuvre de la réforme par la relecture des curricula par l'Approche par les compétences (APC), favoriser la mise en œuvre du système « Licence, Mastère, Doctorat (LMD) au sein des universités, notamment la professionnalisation des filières de formation, permettre à la recherche de résoudre les problèmes des populations.

Aussi bien au plan de la vision qui se dégage dans le document que des objectifs à atteindre, la politique résulte d'une démarche participative, de la volonté et de l'engagement de l'ensemble des acteurs du système éducatif. Le plan d'actions qui sera élaboré à partir du document de la politique contribuera à la mise en œuvre effective des ambitions de notre pays au niveau du sous – secteur des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique à l'horizon 2025.

Ce document de politique est en adéquation avec celui de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). En effet, l'axe 2 de la SCADD, intitulé, « *investir dans le capital humain* », met l'accent sur le développement des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique.

Introduction

Ce document de politique émane de la volonté politique du gouvernement de doter les enseignements, secondaire, supérieur et la recherche scientifique, d'un outil de pilotage à moyen et long termes dans le but ultime du développement harmonieux du système éducatif.

L'éducation est au cœur de la problématique du développement et c'est seulement avec une population fortement éduquée que les pays développés et ceux qui émergent actuellement, ont pu relever les défis ayant permis d'améliorer le niveau de bien-être de leurs populations dans l'ensemble. Bien que cette vision soit partagée par le gouvernement du Burkina Faso, le pays fait partie de ceux qui enregistrent les plus forts déficits dans le domaine de l'éducation.

Pour ce qui est des enseignements post-primaire, secondaire et supérieur, les indicateurs de performance sont en deçà de la moyenne africaine et des normes communément admises, malgré les progressions enregistrées depuis 1991.

En 2007/2008, le taux brut de scolarisation du post-primaire était de 27,4% et celui du secondaire, 10,1%. Ces taux indiquent la faiblesse de la scolarisation des jeunes en âge de fréquenter ces niveaux prévus. Ce faisant, ces jeunes vont évoluer dans la vie active sans un niveau d'éducation adéquat.

Les enseignements post-primaire et secondaire souffrent également d'un problème d'efficacité interne. Par exemple, le taux d'achèvement du post-primaire était de 16,7% en 2007-2008. En outre, sur une cohorte de 1000 élèves, seulement 197 ont une forte probabilité de réussir au BEPC. Les 803 autres quittent, en principe, le post-primaire sans avoir obtenu ce diplôme du cycle terminal.

Au niveau de l'enseignement supérieur, malgré une augmentation importante du nombre des étudiants qui est passé de 33 515 à 41 779 entre 2006/2007 et 2007/2008, la proportion des étudiants sur l'ensemble de la population est faible : 293 étudiants pour 100 000 habitants. L'offre d'encadrement reste en-deçà de la moyenne. Ces faibles taux enregistrés dans les performances éducatives augurent des situations plus difficiles si l'on tient compte du taux de croissance de la population, surtout de sa tranche jeune.

Le taux de croissance de la population selon le recensement de 2006, est estimé à 3,1% et les personnes de moins de 20 ans représentent 57% de la population totale. Les projections démographiques prévoient plus de 16 millions d'habitants en 2015 avec une population scolarisable au niveau post-primaire et secondaire (les 12-18 ans) de l'ordre de 3 093 315 personnes.

Avec déjà les effectifs actuels, le système a du mal à être performant, il le sera moins si l'on ne trouve pas les moyens d'absorber une part importante de cette masse de jeunes scolarisables.

Le Burkina Faso connaît une faiblesse des ressources financières ; les recettes propres de l'Etat ne couvrent pas en général les dépenses, d'où le recours régulier à des donateurs ou à des prêts. Le budget consacré à l'éducation est en constante hausse, mais reste en-deçà des 20% au moins prescrit dans le cadre indicatif de l'Initiative Fast track (FTI) suggérée aux Etats africains qui

connaissent un retard de développement de leur système éducatif. En 2008, la dotation budgétaire de l'éducation, dans toutes ses composantes, représentait 18,3% du budget total de l'Etat.

Entre 2003 et 2008, le budget consacré au ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique, est passé de 24,3 à 40,4 milliards de francs CFA, soit un taux d'accroissement de 65,87%. Ce budget reste néanmoins insuffisant pour faire face aux besoins en éducation qui se posent au pays.

C'est dans ce contexte marqué par de forts déficits de l'offre éducative, un taux de croissance élevé de la population des jeunes admissibles à l'enseignement post-primaire et la faiblesse des ressources de l'Etat, que le gouvernement a décidé de se doter d'une politique sous-sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique.

Pour orienter ses interventions, le MESSRS a été régulièrement doté d'un ensemble de lois, de politiques, de plans, de projets et programmes qui servent de cadres de référence pour adapter le système éducatif au contexte. Il faut surtout noter la réforme du système éducatif de laquelle découle la loi d'orientation de l'éducation.

Dans ce sens, la loi d'orientation de l'éducation adoptée en 1996 et relue en 2007, a fixé les grandes orientations scolaires et professionnelles et déterminé la structure du système éducatif et les différents ordres d'enseignement.

En 2000, le gouvernement a adopté la Lettre de politique éducative, relue en 2008, qui a permis de préciser les finalités et les objectifs de l'enseignement. La Lettre indique que l'enseignement secondaire doit constituer un niveau d'éducation autonome, se suffisant à lui-même, tout en préparant les élèves qui le souhaitent et le peuvent à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur ou à entamer une formation professionnelle spécialisée. Quant à l'enseignement supérieur, il doit permettre aux élèves du secondaire qui le souhaitent et qui en ont les capacités, de poursuivre des études supérieures en rapport avec les besoins et potentialités du pays.

La Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels a été adoptée par le Conseil des ministres en juillet 2008. Sa finalité est d'élever le niveau de connaissances et de compétences de la population active et, plus particulièrement des jeunes, pour favoriser leur insertion dans les emplois d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain afin de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté.

Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sans qu'il y ait une politique globale, certaines structures comme l'Université de Ouagadougou et le Centre national de recherche scientifique et technologique (CNRST) se sont dotées de plans stratégiques. Le principal objectif du plan stratégique de la recherche scientifique est la planification, la programmation, la coordination et la mise en œuvre des programmes et activités de recherche, conduites au Burkina Faso. Le plan stratégique quinquennal de développement institutionnel (2005-2009) de l'Université de Ouagadougou envisage l'accroissement de l'efficacité interne de l'université, le renforcement de l'interface Université, décideurs publics, privés et société civile, et l'amélioration de l'efficacité externe de l'enseignement supérieur par la promotion d'une formation et d'une recherche orientées par la demande.

L'existence de ces différentes initiatives au sein du MESSRS montre que les autorités ont toujours eu le souci de rendre le système éducatif plus cohérent, plus fonctionnel, plus adapté aux besoins de développement socioéconomique et culturel du Burkina Faso. Cependant, l'absence d'un référentiel unique et officiel intégrant de façon holistique, les diverses mutations préconisées actuellement dans les différents champs du sous-secteur, a conduit à une vision fragmentée du sous-secteur axée sur des préoccupations de court terme.

Aussi est-il nécessaire de pallier ces insuffisances de pilotage et de gestion par l'élaboration d'un document qui serait une source unique et cohérente de la vision actuelle (contexte de la réforme du système éducatif) du département : la politique sous- sectorielle des ESSRS. C'est le but du présent document qui présente la politique nationale de l'enseignement secondaire, supérieur et de la recherche scientifique. Cette politique cadre avec la vision et les orientations de l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » (ENP Burkina 2025) et avec celles de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) qui consacre quatre (4) sections au développement des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique au niveau de l'axe 2 qui est « *investir dans le capital humain* ».

Il se décline comme suit : il décrit d'abord le contexte social, politique et économique du pays ; il présente ensuite un diagnostic du sous-secteur des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique. Enfin, il détermine les éléments de la politique qui se composent des enjeux, des objectifs, des principes – directeurs, des orientations stratégiques, du dispositif institutionnel et du financement.

I. Contexte et diagnostic du système éducatif et de recherche

I.1 Contexte

Le Burkina Faso est un pays enclavé, situé en Afrique de l'Ouest, dans la zone soudano-sahélienne et couvrant une superficie de 274 200 km². C'est un pays essentiellement agricole et tributaire d'une pluviométrie capricieuse qui compromet gravement la situation économique des populations qui sont plus de 80% à dépendre de l'agriculture.

C'est dans ce contexte de sous-développement que la réalisation des objectifs du système éducatif en cours de réforme depuis 2007, ne peut dépendre uniquement de la seule dynamique et organisation interne du secteur de l'éducation. Elle dépend également de nombreuses contraintes ou facteurs parmi lesquels les facteurs politiques, socioculturels, démographiques, sanitaires et économiques. En effet, tout système éducatif évolue dans un contexte particulier qu'il convient d'examiner, afin d'en dégager les forces et les faiblesses en vue d'assurer une meilleure planification des besoins en adéquation avec les ressources.

La présentation du contexte général du Burkina Faso met l'accent sur les domaines qui semblent influencer le secteur éducatif. Ainsi, seront abordés successivement, les contextes démographique, socioculturel, macroéconomique et budgétaire, sociopolitique et institutionnel.

I.1.1 Contexte démographique

Au plan démographique, le Burkina Faso présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ une population en pleine croissance démographique et à majorité féminine : le dernier Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 2006) estime la population du Burkina Faso à 14 017 262 habitants composés de 6 768 739 hommes (soit 48,3% de la population) et de 7 248 523 femmes (51,7%).

Les projections élaborées sur la base de la poursuite des tendances actuelles de la croissance démographique (3,1%) prévoient plus de 16 millions d'habitants en 2015 avec une population scolarisable (12-18 ans) au niveau du post-primaire et du secondaire, de l'ordre de 3 093 315 dont 1 527 842 filles ; cette hausse de la croissance démographique est essentiellement due à un taux de fécondité élevé et à l'importance des migrations internationales de retour, ces dernières années. Les caractéristiques sont les suivantes :

- ✓ une population à forte composante jeune : en effet, les personnes de moins de 20 ans représentent 57 % de la population totale. De 1985 à 2006, cette frange de la population a connu une augmentation continue et rapide, quel que soit le sexe. D'un effectif de 4 350 629 en 1985, il est passé à 5 658 065 en 1996 et à 7 426 666 en 2006. L'âge moyen de 21,8 ans et l'âge médian de 15,5 ans attestent la jeunesse de la population, d'où une forte population scolarisable et des enjeux en termes d'investissements éducatifs importants ;

- ✓ une population essentiellement rurale : la grande majorité de la population burkinabè réside en milieu rural (10 835 295 habitants), soit 77,3 % de la population totale contre 22,7 % en milieu urbain. La répartition géographique de la population présente dans son ensemble, des disparités régionales assez marquées ;
- ✓ une population à forte mobilité interne et externe : les migrations interrégionales au Burkina Faso ou internationales, qui constituent avant tout des alternatives de survie des populations, devraient être prises en compte dans la planification des infrastructures et équipements scolaires et universitaires ;
- ✓ s'agissant de l'occupation, la population active du Burkina Faso compte 5 159 630 personnes dont 2 800 618 hommes (54,4%) et 2 359 012 femmes (45,6%), marquant ainsi une supériorité numérique masculine. Cette population active est relativement jeune : elle est fortement concentrée dans les tranches d'âge jeunes comprises entre 15 et 25 ans aussi bien chez les hommes que chez les femmes ;
- ✓ les résultats de l'Enquête sur les conditions de vie des ménages de l'INSD, réalisée en 2003, ont permis d'estimer le seuil absolu de pauvreté à 82 672 F CFA par personne et par an. Sur cette base, la proportion de la population burkinabè vivant en-dessous de la ligne de pauvreté s'établit à 46,4%, soit une hausse de 1,9 point comparativement à 1994 (44,5%) et de 1,1 point par rapport à 1998 (45,3%). En dépit de l'aggravation sensible de la pauvreté urbaine, la pauvreté au Burkina Faso demeure un phénomène essentiellement rural.

Le rythme du taux d'accroissement annuel de la population burkinabè, qui est de l'ordre de 3,1%, pourrait compromettre et bloquer toute perspective harmonieuse de développement. Cela annihilerait à terme les efforts et les sacrifices faits pour assurer l'éducation à la grande majorité de la population. Cette situation de démographie galopante a nécessairement des incidences et suscite quelques questionnements au niveau macroéconomique et macro social : la pression croissante sur les services sociaux notamment sur l'offre d'éducation, sur l'environnement, sur le marché de l'emploi, notamment dans un contexte de ressources relativement limitées.

I.1.2 Contexte socioculturel

Le Burkina Faso dispose d'un fond socioculturel riche du fait de la coexistence pacifique d'une soixantaine de groupes ethniques et de confessions religieuses différentes, répartie sur treize régions administratives.

Suivant les résultats du Recensement général de la population et de l'habitation, RGPH 2006, la religion musulmane occupe la première place avec 60,5% de la population résidente. Ensuite vient le catholicisme avec 19,0% de la population, l'animisme occupe la troisième place avec 15,3% de la population et la religion protestante 4,2%. Les autres religions représentent 0,6%.

Les langues nationales, elles sont les principaux vecteurs de communication au Burkina Faso. En effet, elles sont utilisées par la quasi-totalité de la population résidente (96,8%). Selon le sexe, 96,6% des hommes et 97,1% des femmes utilisent les langues nationales. Les langues étrangères

africaines sont utilisées seulement par 0,2% et celles non africaines par 1,4% des résidents (dont 97,5% pour la langue française).

Le taux d'analphabétisme global qui est de l'ordre de 72% est plus important en milieu rural. Selon les cultures, la perception que l'on a de l'école varie en fonction d'un ensemble d'éléments d'ordre sociologique. Il existe encore des poches de résistance où le droit à la scolarisation n'est pas pleinement reconnu. Cela est plus préjudiciable à la jeune fille qu'au jeune garçon.

En milieu urbain, la tendance inverse s'observe à la faveur du fort développement actuel de l'enseignement de base et des enseignements post-primaire et secondaire.

I.1.3 Contexte macro-économique et budgétaire

Le Burkina Faso s'efforce de s'adapter à une conjoncture économique difficile imputable à plusieurs facteurs exogènes : la crise financière internationale, les difficultés climatiques, la flambée des prix des produits pétroliers et alimentaires...

Au plan macroéconomique, en termes réels, le PIB a connu une croissance annuelle de 5,4% sur la période 2008-2009¹, soit un taux de croissance du PIB par tête d'habitant de 2,4% sur la même période.

Sur la période 2003 – 2007, le budget de l'Etat est passé de 298,74 milliards à 589,30 milliards de francs FCFA, soit un accroissement moyen de 18,5% l'an.

Sur la même période, la part du budget de l'éducation dans le budget national est passée de 64,9 à 106,3 milliards avec un accroissement moyen annuel de 14,4 % pour le sous-secteur de l'enseignement de base et de l'alphabétisation, et 11,4 % pour le sous-secteur des enseignements post-primaire, secondaire et supérieur et de la recherche scientifique, soit 13,1 % pour l'ensemble.

Ces taux restent en-deçà des proportions (9 % du PIB)² à consacrer à l'éducation qui était de 3,1% en 2008, contrairement aux recommandations issues du Forum mondial sur l'éducation et suggérées aux États africains qui connaissent un retard de développement de leur système éducatif. Le Burkina Faso doit fournir encore beaucoup d'efforts pour répondre aux défis de l'éducation.

I.1.4 Contexte politique et institutionnel

I.1.4.1 Contexte politique

Le Burkina Faso s'est résolument engagé dans le processus démocratique depuis l'adoption de la Constitution du 02 juin 1991. La vision est de créer les conditions d'un pays émergent et ce, dans

¹ Programme d'actions prioritaires du CSLP : Perspectives 2010-2012, Ministère de l'Economie et des Finances.

² Recommandation 5.9 du Cadre d'action pour l'Afrique subsaharienne - Forum mondial sur l'éducation - Johannesburg, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999 : « Les gouvernements devraient faire en sorte de consacrer à l'éducation au moins 7 % du PIB à moyen terme (5 ans) et 9 % à long terme (10 ans).

le cadre d'un Etat unitaire et décentralisé. Au plan administratif, le pays est divisé en 13 régions, 45 provinces, 351 communes dont 49 communes urbaines et plus de 8000 villages.

Le pays, à travers le Programme quinquennal de Son Excellence Monsieur le Président du Faso « Le progrès continu pour une société d'espérance » dont l'échéance est de 2005 à 2010, a opté pour « la valorisation du capital humain » comme moyen d'impulsion de son développement. L'opérationnalisation de cet objectif passe par la mise en place d'un système éducatif performant, à travers l'adoption et la mise en œuvre d'instruments juridiques et/ou politiques, aussi bien nationaux qu'internationaux.

Au plan national, les principaux engagements du gouvernement qui ont une incidence sur l'éducation sont exprimés dans des documents de référence et par des actions stratégiques que sont notamment, la Constitution (Son article 18 reconnaît l'éducation comme un des droits sociaux et culturels), le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), le programme quinquennal, la loi d'orientation de l'éducation, la Lettre de politique éducative, etc.

Au niveau des engagements internationaux, il s'agit principalement de l'adhésion du Burkina Faso aux objectifs de l'Education pour tous (EPT³), aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), à l'Initiative de mise en œuvre accélérée en faveur de l'éducation pour tous (IMOA-EPT).

Les aspects d'organisation institutionnelle, politique et territoriale sont susceptibles d'influer sur les services éducatifs du Burkina Faso. En effet, le pays dispose de plusieurs centres d'impulsion, de conception et d'exécution de la politique éducative. Cette dernière se trouve en pleine mutation, eu égard au processus de communalisation intégrale.

L'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, les ménages, les ONG et associations et le secteur privé déploient des efforts considérables pour développer l'éducation dans sa globalité. Cependant, le système éducatif burkinabè affiche toujours un tableau d'indicateurs qui ne garantissent pas pour le moment, l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement.

1.1.4.2 Le contexte institutionnel

Le système éducatif burkinabè, fondé sur le modèle hérité de la France, institue dès les lendemains des indépendances, une école gratuite et obligatoire dans les limites des possibilités de l'Etat, afin d'encourager la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école. Ce système intègre, outre les cycles habituels du primaire, du secondaire et du supérieur, un niveau préscolaire couvrant trois sections (petite section, moyenne section et grande section).

La Loi d'orientation de l'éducation, promulguée en 2007, distingue quatre composantes du système éducatif : l'éducation formelle, l'éducation non formelle, l'éducation informelle et l'éducation spécialisée.

La mise en œuvre de la réforme de l'éducation, entamée en 2007, intègre l'obligation scolaire, la gratuité, l'introduction des thèmes émergents et des langues nationales dans le système éducatif.

³ Education pour tous

Le secteur de l'éducation, plus spécifiquement le sous-secteur des ESSRS, fait intervenir de nombreux partenaires tels que l'Etat, à travers ses départements ministériels, les collectivités territoriales (structures décentralisées : communes, régions), le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile (ONG, APE, syndicats).

Ce dispositif institutionnel et juridique est en pleine mutation du fait de la politique de communalisation intégrale.

1.1.4.3 Le processus de décentralisation

Le Burkina Faso a adopté la décentralisation comme axe fondamental du développement et de l'enracinement de la démocratie. Cette forme d'organisation de l'administration du territoire confère aux collectivités territoriales une certaine autonomie administrative à travers une participation effective des populations à l'exercice du pouvoir et à la gestion des affaires locales.

A travers la décentralisation, il est prévu le transfert progressif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales. Des textes réglementaires (décrets, arrêtés ont été élaborés à cet effet. Ce processus de transfert est en cours, mais connaît un certain nombre de contraintes, tels la faible capacité institutionnelle et technique des communes (insuffisance de personnel compétent, manque d'équipement...) à gérer efficacement ces nouvelles compétences, l'insuffisance des ressources financières transférées, l'analphabétisme des élus locaux etc.

Le cadre institutionnel de la décentralisation prévoit la dévolution de certains services publics aux collectivités territoriales⁴, notamment les services sociaux tels que l'enseignement primaire, la santé, l'eau potable et l'assainissement etc. La législation prévoit en outre, la prise en charge, avec l'appui de l'Etat, du développement de la formation professionnelle et de l'alphabétisation, et la participation à l'établissement de la tranche communale ou régionale de la carte scolaire nationale.

Ainsi, le transfert progressif des ressources financières y relatives et l'assistance technique nécessaire au fonctionnement des collectivités locales doivent se poursuivre. Au plan interne du fonctionnement des collectivités locales, la formation des élus locaux permettra de prendre en mains, les compétences transférées et plus spécifiquement, en matière de gestion du système éducatif.

Enfin, il faudra aboutir à une redéfinition précise des rôles des différents intervenants dans la conception et la conduite de la politique du sous-secteur des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique au Burkina Faso, à travers des instruments législatifs et institutionnels adaptés.

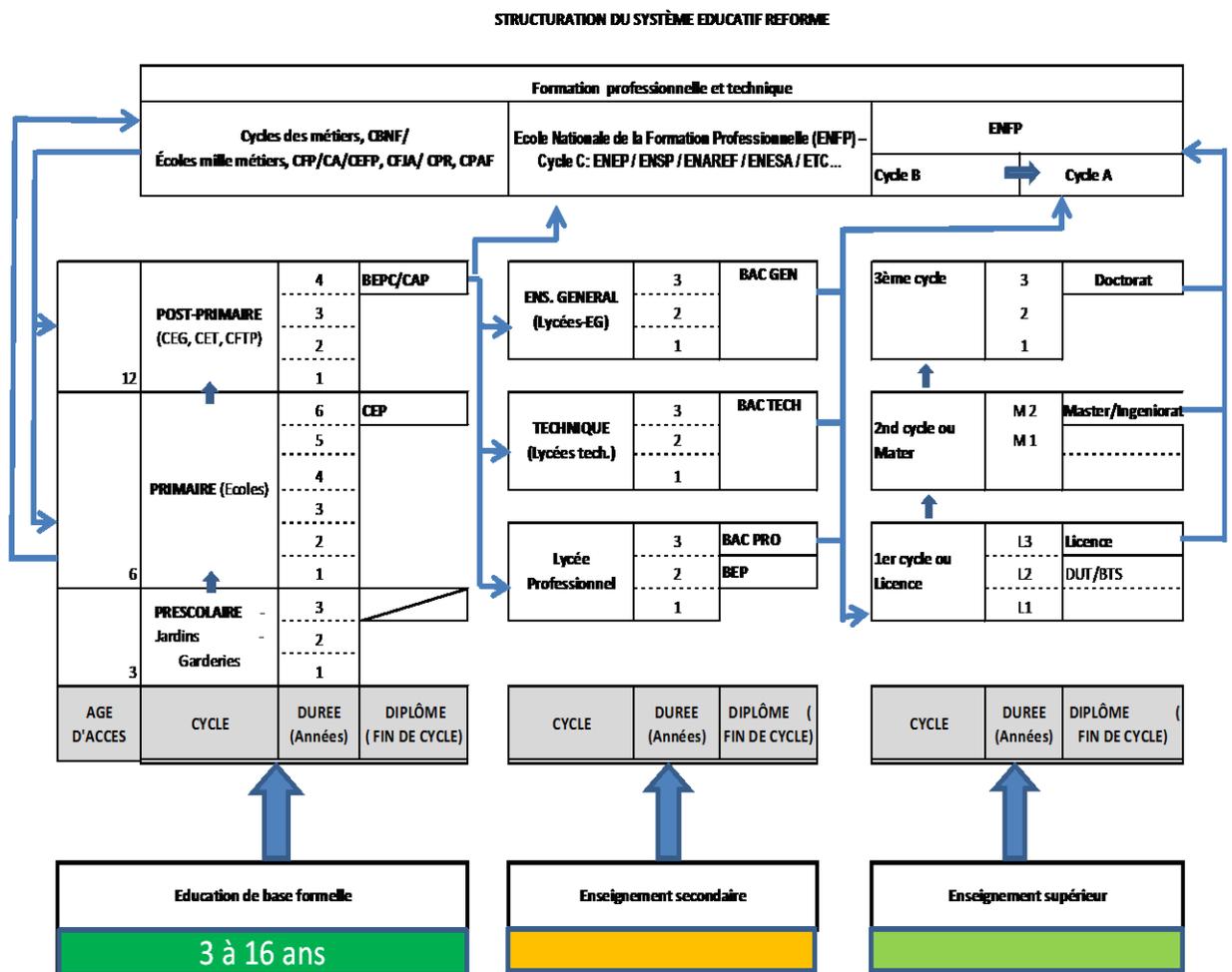
4 Loi n° 055-2004/an portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso et Loi n°021-2006/AN portant modification de ladite loi.

I.2 Diagnostic du système éducatif et de recherche

I.2.1. Présentation générale du système éducatif et de la recherche scientifique

I.2.1.1 L'éducation

Le système éducatif burkinabè a été hérité de la colonisation, ce qui fait que sa structuration est pratiquement calquée sur celle de la France. Dans le cadre de la réforme du système éducatif, l'adoption de la loi d'orientation de l'éducation en juillet 2007 a consacré sa structuration actuelle qui comprend : l'éducation de base, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur comme le montre la figure suivante :



L'éducation de base comprend : l'éducation de base formelle et l'éducation de base non formelle.

L'éducation de base formelle comprend le préscolaire, le primaire et le post-primaire.

L'éducation préscolaire qui concerne les enfants de 3 à 5 ans comporte un cycle unique de 3 ans. Elle permet aux enfants de bénéficier d'un encadrement qui favorise leur épanouissement. Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, elle représente un maillon important du système éducatif.

L'enseignement primaire est le deuxième niveau de l'éducation de base. Il accueille les enfants de 6 ans révolus à 11 ans. Il vise à préparer l'enfant à développer des compétences de base au plan intellectuel, affectif, social, moral et culturel, en vue d'une part, de l'outiller pour l'apprentissage préprofessionnel et d'autre part, de lui permettre de poursuivre des études dans une structure post-primaire.

La fin du cycle primaire est sanctionnée par le Certificat d'Etudes Primaires (CEP), diplôme obtenu à l'issue d'un examen national. A la fin de ce deuxième niveau, l'élève devra, sur la base d'une orientation scolaire ou professionnelle, opter entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel.

L'enseignement post-primaire prolonge l'enseignement primaire en vue d'atteindre les finalités attendues de l'éducation de base. Il a une durée de 4 ans et est sanctionné par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) pour l'enseignement général, et par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) pour l'enseignement technique et la formation professionnelle. A l'issue de ce troisième niveau, l'élève pourra, sur la base d'une orientation scolaire ou professionnelle, opter entre la formation professionnelle proprement dite et la poursuite des études dans l'enseignement général.

Le système non formel, quant à lui, intègre toutes les activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire.

L'enseignement secondaire se définit comme le niveau du système éducatif formel situé entre l'éducation de base (3-16 ans) et l'enseignement supérieur (18 ans et plus). Il constitue un niveau préparant les élèves qui le souhaitent et le peuvent, à la poursuite de leurs études dans l'enseignement supérieur ou dans une formation professionnelle spécialisée.

L'enseignement secondaire comprend deux types d'enseignement : l'enseignement général, l'enseignement technique et professionnel. L'enseignement secondaire général constitue un cycle unique de trois ans et est couronné par le Baccalauréat d'enseignement général. Sa finalité essentielle est de préparer aux études universitaires. L'enseignement technique et professionnel se définit globalement comme une formation organisée en vue de préparer les jeunes à l'exercice ou au choix d'un métier ou d'une filière de formation.

L'enseignement supérieur est le dernier niveau du système éducatif formel. Il est dispensé par des universités, des grandes écoles et des instituts publics et privés.

Une des missions essentielles de l'enseignement supérieur est de mettre à la disposition du pays des cadres de conception de haut niveau, en vue d'assurer efficacement le pilotage du développement économique et social du Burkina Faso.

A côté du système éducatif formel et non formel, il existe plusieurs grandes écoles et/ou instituts publics et privés en charge de la formation professionnelle. A titre d'exemple, l'on peut citer les ENEP, l'ENS/UK, l'IDS, l'ENAM, l'ENAREF, les écoles de la santé, de la police, de la douane,

de la gendarmerie, de l'action sociale, des techniciens d'agriculture, des Eaux et forêts, des travaux publics, de la chambre de commerce, etc.

1.2.1.2 La recherche

L'organisation de la recherche au Burkina Faso est essentiellement bâtie autour des structures du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST), du système universitaire et du privé auxquelles s'ajoutent d'autres structures de recherche relevant d'autres ministères.

le CNRST a créé en son sein en 1997 les quatre (4) instituts que sont :

- l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) ;
- l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) ;
- l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologie (IRSAT) ;
- l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS).

L'INERA dispose en plus de structures décentralisées que sont les cinq (5) centres régionaux de recherche environnementale et agricole (Ouest, Centre, Nord-Ouest, Sahel et Est) et un Centre régional de recherche et de formation à Kamboinsé. Chacune de ces six (6) structures abrite une station principale comme siège et souvent des stations secondaires et des antennes de recherches. Ce dispositif de décentralisation vise à rapprocher la recherche des préoccupations régionales.

Deux instituts, l'IRSS et l'IRSAT, ont chacun une Direction régionale basée à Bobo Dioulasso.

Dans les universités, les activités de recherche sont organisées par des laboratoires de recherche sur lesquelles s'appuient les formations doctorales.

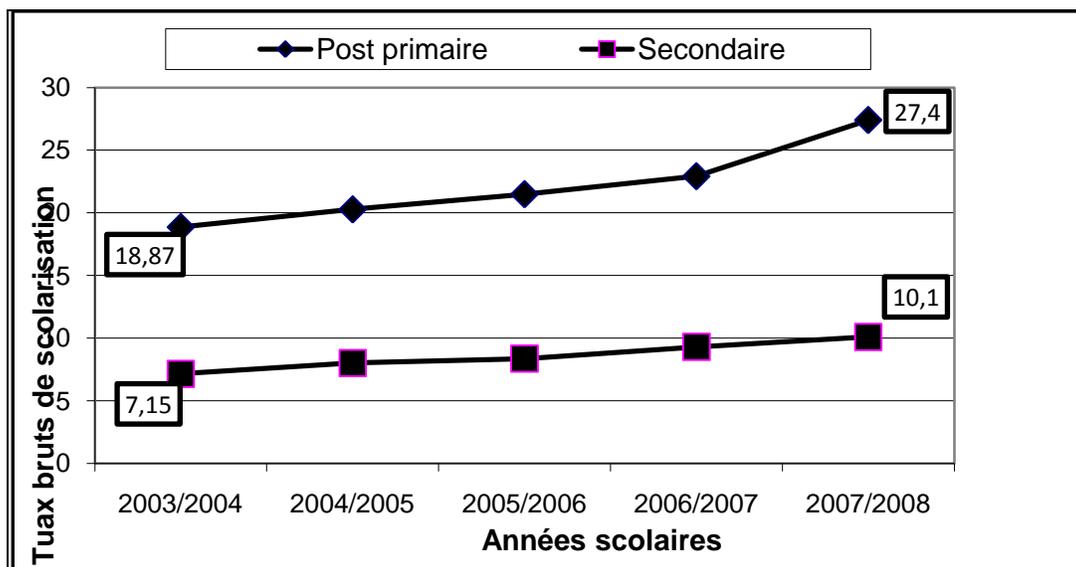
1.2.2 Diagnostic des enseignements post-primaire, secondaire, supérieur et de recherche scientifique

1.2.2.1 Faiblesse de l'offre et forte pression de la demande

Le rythme de la croissance démographique amène la population scolarisable à un niveau qui dépasse les capacités d'accueil aussi bien au post-primaire, au secondaire qu'au supérieur. Cette situation conduit à de faibles taux de scolarisation à tous ces niveaux.

Le graphique 1 donne le taux brut de scolarisation (TBS) de 2004 à 2008 du post-primaire et du secondaire.

Graphique 1 : Evolution des taux bruts de scolarisation au post-primaire et au secondaire de 2004 à 2008



Source : Annuaire statistiques DEP/MESSRS

Au post-primaire, le TBS est passé de 18,87% en (2003/2004) à 27,4% (en 2007/2008). Malgré un accroissement assez important, ce taux reste encore faible. Cet état de fait indique les difficultés du système éducatif à scolariser tous les enfants ayant l'âge compris entre 12 et 16 ans du fait des faibles capacités d'accueil du post-primaire.

Il y a une différence de taux selon le genre : les données statistiques indiquent que pour l'année 2007-2008, les filles sont scolarisées à 24% contre 30,7% pour les garçons à la même période au post-primaire.

Au secondaire, le TBS est faible comparé à celui du post-primaire. De 7,15% en 2003/2004, le TBS n'était que de 10,1 % en 2007/2008, soit un gain de 2,95 points contre 8,5 points au post-primaire pour la même période.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le taux de fréquentation est encore plus faible comme le montre le tableau 1, malgré une légère augmentation du taux.

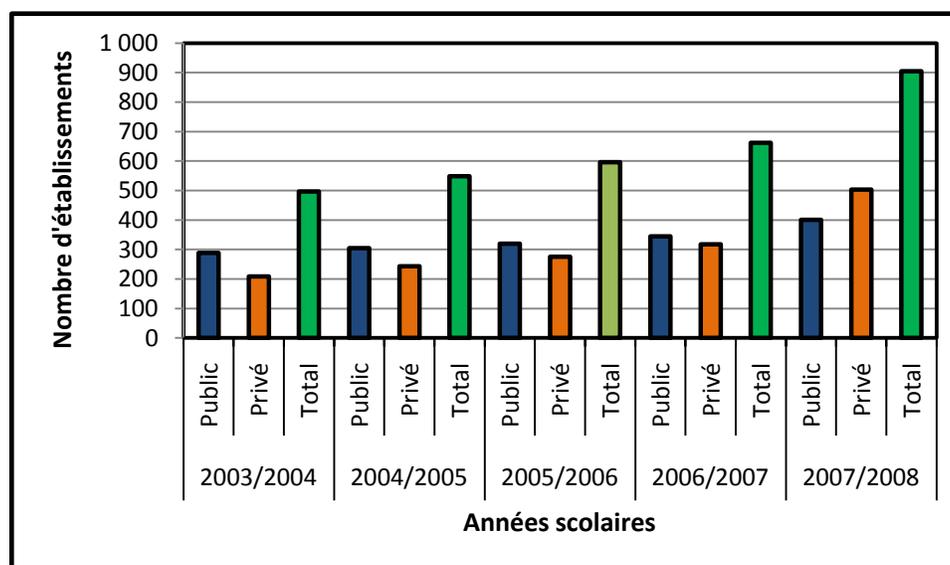
Tableau 1 : Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, de 2005 à 2008

Années	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Nombre d'étudiants	27 942	30 472	33 515	41 779
Population totale du Burkina Faso	12 495 643	12 802 282	14 017 262	14 252 012
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	224	238	239	293

Source : Annuaire statistiques DEP/MESSRS

Pourtant, le gouvernement aussi bien que le secteur privé, ont consenti de nombreux efforts pour l'amélioration de l'offre comme le montre la figure suivante.

Graphique 2 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur de 2004 à 2008



Source : Annuaire statistiques DEP/MESSRS

Le nombre d'établissements du supérieur est passé de 497 (dont 209 pour le privé) en 2003/2004 à 904 (dont 503 pour le privé) en 2007/2008, soit un accroissement de 81% (dont 140% pour le privé).

Au niveau de l'enseignement technique, l'offre au public est très limitée par rapport au privé. En 2003/2004, on comptait 67 établissements techniques dont 57 pour le privé ; en 2007/2008, on dénombrait 114 établissements dont 103 pour le privé. La situation du public est restée plus que constante. Le privé occupe de ce fait, 90,35% des établissements techniques et professionnels. Plus de la moitié de ces établissements sont concentrés dans les régions du Centre et des Hauts-

Bassins qui enregistrent respectivement 62 et 23 établissements techniques sur les 114 établissements. Les régions du Plateau central et du Sahel ne disposent d'aucun établissement d'enseignement technique. Il faut toutefois noter que le Privé est surtout dans le domaine tertiaire.

Au niveau du supérieur technique, on comptait 49 établissements d'enseignement supérieur en 2007/2008, dont 29 privés. Le public accueille environ 85% des étudiants. Tous ces établissements d'enseignement supérieur sont situés dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya et Kaya.

Tableau 2 : Evolution des effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur par statut

Statut	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	TAMA ⁵
Public	23363	25 982	27 935	34 586	14,0%
Privé	4 579	4 490	5 580	7 193	16,2%
Total	27 942	30 472	33 515	41 779	14,3%
% Privé	16,4%	14,7%	16,6%	17,2%	

Source : Annuaires statistiques, DEP/MESSRS

De l'analyse de l'accès et en dépit du dynamisme appréciable du sous-système éducatif, il ressort que:

- i. les effectifs d'élèves vont croissant, dans tous les niveaux et types d'enseignement ;
- ii. les TBS restent encore faibles à tous les niveaux en dépit des efforts fournis ;
- iii. le secteur privé s'investit plus dans l'enseignement technique et professionnel, tant au secondaire qu'au supérieur et dans l'enseignement général ;
- iv. la répartition géographique des infrastructures scolaires est inégale.

1.2.2.2 Analyse de l'efficacité interne

L'efficacité interne du système éducatif est le rapport entre les ressources éducatives utilisées et les extrants éducatifs obtenus. En d'autres termes, c'est la capacité du système éducatif à conduire les élèves, les étudiants et les divers apprenants qui y entrent à terminer leur cursus avec succès dans la limite de la période prescrite.

Les statistiques indiquent que le système éducatif burkinabè souffre d'un problème d'efficacité à tous les niveaux comme le montrent les tableaux 3 et 4.

⁵ TAMA : Taux d'accroissement moyen annuel

Le post-primaire et le secondaire

Les taux de promotion varient entre 58,5 et 72%, les taux de redoublement de 19 à 27% et les taux d'abandon, de 2 à 15%. Sur une cohorte de 1000 élèves entrés au post-primaire, seuls 197 parviennent en classe de Seconde, 126 parviendront en classe de Terminale avec ou sans redoublement et seulement 52 parmi ces derniers ont une forte probabilité de réussir au Bac. Cela est illustratif du poids des déperditions et de la faible capacité de rétention de ces deux niveaux d'enseignement.

Le coefficient d'efficacité interne global est de l'ordre de 0,23 pour le post-primaire et 0,27 pour le secondaire, ce qui fait apparaître des degrés de gaspillage respectifs des ressources de 77% pour le post-primaire et 73% pour le secondaire.

Tableau 3 : Taux de flux moyens de l'Enseignement secondaire général, de 2004/2005 à 2007/2008

Années d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
SIXIEME	58,5	26,0	15,5
CINQUIEME	65,4	24,5	10,1
QUATRIEME	70,4	27,0	2,6
TROISIEME	(38,3)* ⁶	–	–
SECONDE	64,3	20,9	14,8
PREMIERE	72,7	19,9	7,4
TERMINALE	(32,4)*	–	–

Source : Politique sous-sectorielle des ESSRS: Document de diagnostic, 2009

Le supérieur

Au niveau national, on note que le taux de promotion varie entre 26% pour l'année de maîtrise à 57% pour la première année. Le taux de promotion le plus élevé (65%) est enregistré en 3^e année. Le plus faible taux de promotion est enregistré au niveau de la quatrième année et peut être lié au faible nombre d'étudiants qui effectuent leur soutenance.

On note que le taux de redoublement est très élevé au premier cycle, plus de 20%, puis baisse progressivement dans les niveaux suivants pour atteindre 12 % en 4^eme année. L'importance des abandons est notable en première année (22%). Les abandons sont également importants entre la 2^eme et la 3^eme année ; ils varient entre 29% et 20%.

⁶ (*) Pour ce qui est des classes d'examen, il s'agit des taux moyens de réussite aux BEPC et au Bac sur la période ci-dessus, citée et non des taux de promotion.

Tableau 4_ : Taux de flux sur les années académiques 2006/2007-2007/2008

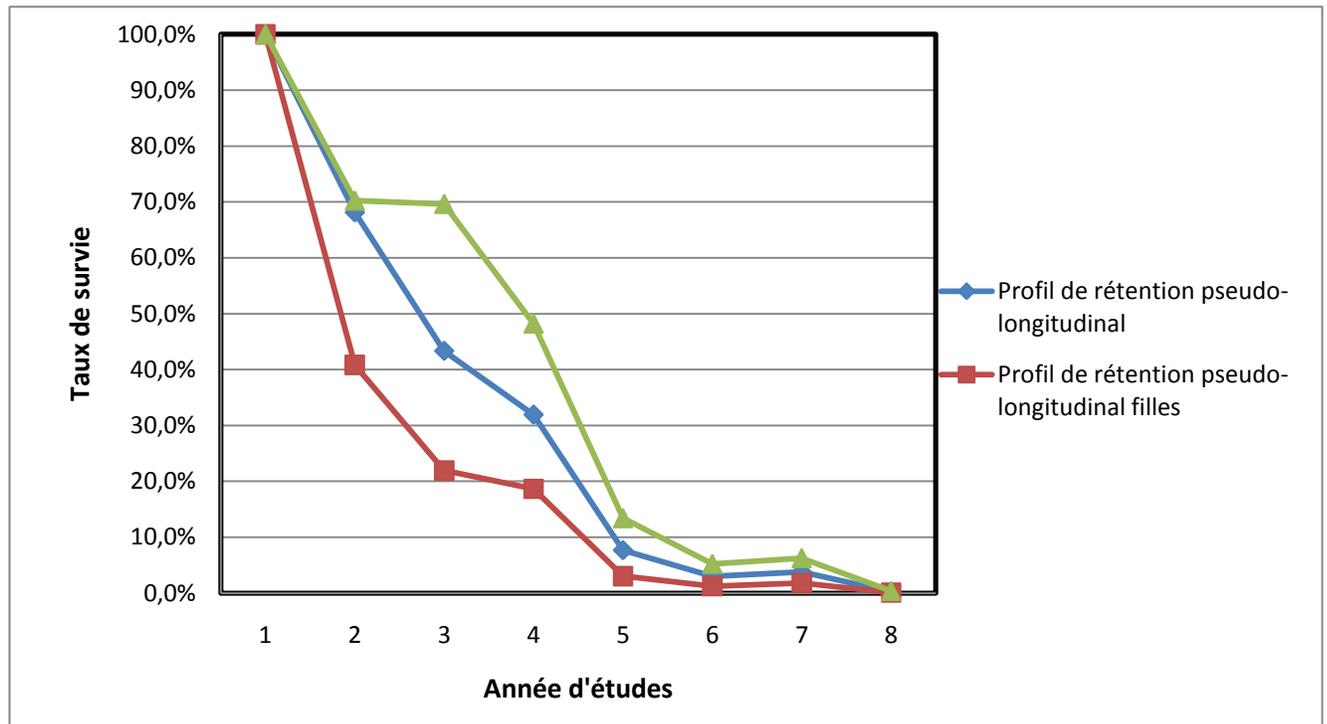
	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année
Taux de promotion	57%	54%	65%	26%
Taux de promotion (filles)	59%	46%	73%	21%
Taux de promotion (garçons)	56%	58%	62%	29%
Taux de redoublement	21%	17%	15%	12%
Taux de redoublement (filles)	20%	15%	17%	17%
Taux de redoublement (garçons)	21%	18%	14%	10%
Taux d'abandon	22%	29%	20%	
Taux d'abandon (filles)	20%	39%	10%	
Taux d'abandon (garçons)	23%	24%	23%	

Source : DEP/MESSRS Tableau de bord des Enseignements secondaire et supérieur, année scolaire 2007/2008.

Les profils de rétention traduisent aussi une baisse progressive des taux de rétention avec l'augmentation du niveau d'études. Sur 100 étudiants en première année, 32 atteindront la 4^{ème} année et seulement 4 la 7^{ème} année d'études.

Les indicateurs d'efficacité interne révèlent que l'utilisation des ressources n'est pas optimale. Pour former un diplômé de niveau maîtrise, il y a un gaspillage de près de la moitié des ressources (48%). Ces ressources sont perdues en raison des redoublements et des abandons d'étudiants avant la fin du cycle.

Graphique 3: Taux de survie dans l'enseignement supérieur en 2008



Source : Tableau de bord des Enseignements secondaire et supérieur, année scolaire 2007/2008

Au regard de la situation ci-dessus examinée, un certain nombre de constats se dégagent :

Aux niveaux post-primaire et secondaire

Les effets cumulés des promotions, des redoublements et des exclusions conduisent à un certain nombre de constats objectifs qui sont entre autre :

- ❖ un rendement interne très faible des enseignements post-primaire et secondaire ;
- ❖ un coût de formation d'un diplômé au post-primaire et au secondaire qui est supérieur ou égal au quadruple de son coût idéal ;
- ❖ des taux d'abandons et de redoublements élevés.

Ces différents constats identifiés ont pour conséquences :

- ❖ d'engorger les classes avec des effets négatifs sur l'acquisition des connaissances et sur la réussite ;
- ❖ de rejeter du système des élèves sans formation complète qui peuvent garder une image négative de l'enseignement. Ce qui pourrait se répercuter négativement sur la scolarisation de leurs enfants.

S'agissant du supérieur, les constats notés sont entre autres :

- ❖ un rendement interne très faible de l'enseignement supérieur ;
- ❖ un coût de formation d'un diplômé au supérieur qui révèle un gaspillage des ressources utilisées au vu du coefficient interne d'efficacité global qui affiche en 4^e année, presque 50% de ressources gaspillées ;
- ❖ des taux d'abandons et de redoublements élevés que l'on peut rattacher entre autres, à des conditions difficiles d'études (faiblesse des capacités d'accueil, insuffisance de logements pour étudiants, difficultés financières, insuffisance du personnel d'encadrement, la mauvaise orientation ...).

Ces différents constats identifiés ont pour conséquences :

- ❖ d'engorger les amphithéâtres et les salles avec les effets négatifs habituels sur l'acquisition des connaissances et sur la réussite ;
- ❖ de rejeter du système des étudiants sans formation complète qui vont aller grossir le nombre des chômeurs.

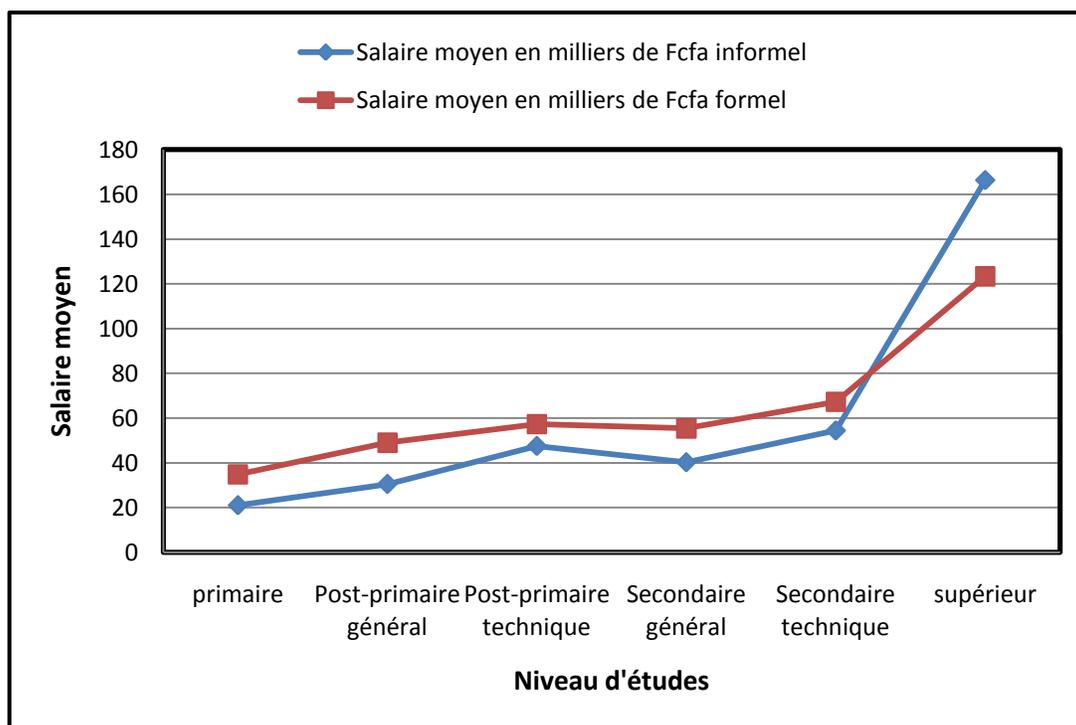
1.2.2.3 Analyse de l'efficacité externe

L'analyse de l'efficacité externe d'un système éducatif vise à traiter de l'impact du système d'un point de vue économique et social sur le développement du pays.

Plusieurs études ont montré l'importance de l'éducation dans l'acquisition de certains comportements socialement indiqués. Au Burkina, l'étude sur le Rapport d'état du Système Educatif National (RESEN) a montré que plus le niveau scolaire croît plus les individus adoptent des comportements respectueux de leur santé et de celle des autres et du niveau de vie de leur famille.

Les statistiques indiquent que les niveaux de revenus sont fortement corrélés au niveau d'éducation, quel que soit le domaine dans lequel l'individu exerce (informel ou formel) : plus le niveau d'instruction augmente plus le revenu de l'individu augmente. L'atteinte du niveau post-primaire permet dans le secteur informel d'augmenter son salaire de près de 10% pour quelqu'un issu de l'enseignement général et de 17% pour quelqu'un issu du post-primaire technique. On note par ailleurs, que le niveau d'instruction supérieur permet d'atteindre un revenu moyen plus élevé dans l'informel bien que globalement, les revenus du formel soient plus élevés que ceux de l'informel. Cela suggère que l'auto-emploi des formés du supérieur entraînerait une forte productivité dans le secteur informel.

Graphique 4 : Niveau de revenu et niveau de scolarité



Source : enquête 123, calcul INSD (*salariés de 25 à 34 ans*)

Malgré ces acquis, il y a une inadéquation entre la demande et l'offre d'éducation. La plupart des emplois sont occupés par des individus qui n'ont eu aucune qualification dans leur domaine d'intervention. L'école semble déconnectée des préoccupations de compétences professionnelles des agents économiques. Il y a du reste, plusieurs déséquilibres qui traduisent ce fait :

- (i) déséquilibre entre enseignement général et enseignement technique et professionnel

Les élèves de l'enseignement technique ne font qu'environ 7% du total des élèves du secondaire. Or, sur une cohorte de 1000 élèves, seulement 52 ont accès à l'université, tout le reste est sans ou une faible qualification. Les seules portes d'emploi qui s'ouvrent à eux sont les concours de la fonction publique où le nombre de places est limité. Pour l'année 2009, il y avait plus de 370 000 candidats pour 3 500 postes.

- (ii) déséquilibre entre sciences sociales, sciences pures et ingénierie

La mise en relation de la structure des emplois actuels et les profils des étudiants révèle un déséquilibre important entre les produits du système éducatif et la structure des emplois de 2003 à 2007. En 2007/2008, les étudiants de l'enseignement supérieur se répartissent dans les domaines : des sciences sociales et du commerce (55%), des lettres et des arts (15%), des sciences (16%), de la santé (7%), de la protection sociale et de l'éducation (5%), de l'agriculture (1%), de l'ingénierie (1%), de l'industrie, transformation et production (1%).

Tableau 5 : Répartition (en %) des étudiants par domaine d'études en 2007 et 2008

DOMAINES	2006/2007	2007/2008
Education	3,6	5,1
Lettres et arts	12,1	15,2
Sciences sociales, commerce, droit	57,2	54,7
Sciences	15,9	16,1
Ingénierie industrie, transformation, production	1,3	1,2
Agriculture	0,7	0,6
Santé et protection sociale	8,3	6,5
Service	0,8	0,5

Source : DEP/MESSRS, tableau de bord 2008

Tableau 5 (bis) : Répartition des travailleurs par branches d'activités en 2003, 2005 et 2007 (en %)

Domaines	2003	2005	2007
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	84,9	84,8	67,4
Activités extractives	0,5	0,3	4,8
Activités de fabrication	2	2	3,2
Production, distribution électricité, eau, gaz	0,3	0,2	0,2
Construction	0,7	0,6	1,9
Commerce, réparations, activités domestiques,	7,3	7,2	17,1
Hôtels, restaurants	0,4	0,3	0,6
Transports, activités auxiliaires	0,6	0,6	0,7
Activités financières	0,2	0,4	0,6
Immobilier, location, services aux entreprises	0,2	0,3	0,7
Administration publique, éducation, social et santé	2,9	3,5	2,6

Source : INSD, Enquête burkinabé sur les conditions de vie des ménages 2003 et enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA – QUIBB) 2005 et 2007, regroupement des auteurs

La structure des emplois en 2007 (cf. tab.5 bis) montre que les travailleurs se répartissent principalement dans les domaines suivant : Agriculture, chasse, sylviculture et pêche (67,4%) ; commerce, réparations, activités domestiques (17,1%) ; activités extractives (4,8%) ; activités de fabrication (3,2) ; administration publique, éducation, social et santé (2,6%) ; construction (1,9%).

On note donc une quasi-opposition entre la répartition des étudiants dans les filières et celle des travailleurs dans les différentes branches d'activités.

Cette structuration de la formation n'est en harmonie ni avec la structure de l'économie burkinabè ni avec la structure des emplois disponibles (cf. tableau 5 bis). Cette situation explique en partie, le taux de chômage important chez les détenteurs de diplômes de l'enseignement supérieur. Le tableau 6 indique que ce taux est de 21,3% pour les diplômés du supérieur contre une moyenne nationale de 10,5%.

Tableau 6 : Taux de chômage chez les 25-34 ans par niveau d'éducation, année 2007

Niveau d'éducation	Occupés	chômeurs	Total
Primaire&Moins	90,5	9,5	100
Post-primaire général	82,5	17,5	100
secondaire général	87,2	12,9	100
Supérieur	78,7	21,3	100
Post-primaire technique	92,4	7,6	100
Secondaire technique	92,3	7,7	100
Total	89,5	10,5	100

Source : Calcul de l'INSD à partir du QUIBB 2007

Toutefois, il apparaît de manière évidente, qu'il y a un déséquilibre quantitatif et qualitatif entre les profils de sortants du système éducatif et la structure des emplois disponibles. Le nombre d'emplois de cadres supérieurs et moyens (900 environ par an) représente moins du tiers du nombre de diplômés que produit l'enseignement supérieur par an.

1.2.2.4 Analyse de qualité

La qualité renvoie aux éléments du système éducatif qui participent au renforcement de l'apprentissage et qui répondent aux besoins de l'apprenant. Dans un environnement mondial de plus en plus concurrentiel, la quête de la qualité est de plus en plus une préoccupation majeure des systèmes éducatifs et de la formation.

Au Burkina, le système éducatif connaît des problèmes de qualité à tous les niveaux et cela, en termes de ressources humaines, d'infrastructures, d'équipements, de matériel didactique, d'approches pédagogiques et de formation du personnel.

1.2.2.4.a) Enseignement post-primaire et secondaire

Le nombre d'enseignants est en augmentation constante depuis 2005. Il est passé de 3969 à 6692 en 2007/2008. L'effectif des encadreurs pédagogiques (conseillers et inspecteurs) est passé de 209 en 2003/2004 à 351 en 2007/2008. Le ratio souhaité est d'un inspecteur pour 70 enseignants et d'un conseiller pour 35 enseignants. Le ratio encadreur/enseignant s'est amélioré durant la période, passant de 1 pour 22 à 1 pour 19.

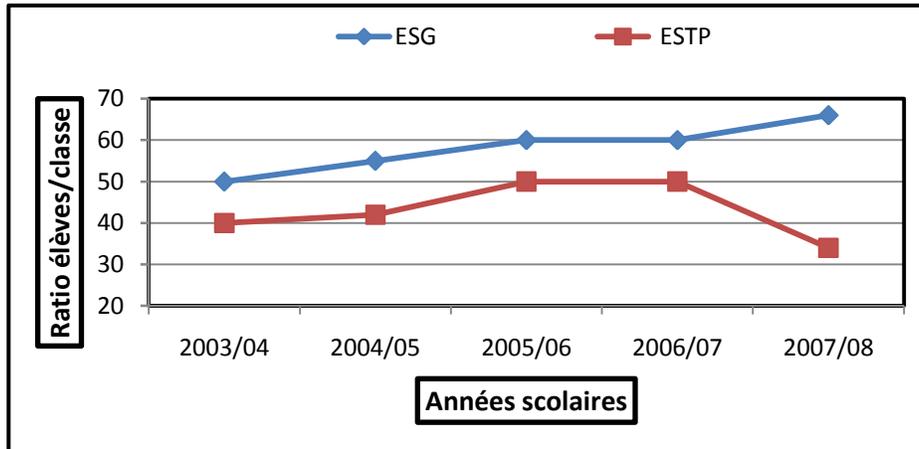
Si tous les encadreurs pédagogiques sont titulaires d'un diplôme professionnel, il n'en n'est pas de même des enseignants. Presque la moitié des enseignants (45%) de l'année scolaire 2007/2008 n'a pas de qualification professionnelle. Malgré l'effort considérable déployé à travers le recrutement de professeurs, il demeure que la qualité de la pratique pédagogique d'un enseignant dépend en grande partie, de ses compétences pédagogiques dont l'absence jouera sur la qualité de ses prestations.

Le système connaît un déficit en personnel enseignant qualifié. Un tel déficit peut avoir des répercussions négatives sur la qualité de l'enseignement, à travers :

- ✓ les surcharges des volumes horaires des enseignants ;
- ✓
- ✓ les programmes inachevés ;
- ✓ les cours mal préparés ;
- ✓ le recours à un personnel n'étant pas du métier pour enseigner ;
- ✓ les mauvais résultats aux examens ;
- ✓ les effectifs pléthoriques ;
- ✓ etc. .

Malgré les efforts importants déployés par le gouvernement dans l'offre de classes, le ratio élèves/classe est toujours élevé, même s'il y a une légère tendance à la baisse comme le montre la figure suivante :

Graphique 5 : Ratios élèves/classe selon les types d'enseignement



Sources des données: DEP/MESSRS

Au niveau des autres infrastructures, la plupart des écoles ont des cantines, des latrines, de l'eau potable, des terrains de sport. Cependant, il faut déplorer le fait que jusqu'à présent, certaines écoles ne sont encore dotées de certaines infrastructures de base minimales comme les latrines et l'eau potable. Les autres équipements comme les centres de santé, les cybers, les internats demeurent en nombre insuffisant. En effet ; en 2007/2008, peu d'établissements possédaient un centre de santé (10%), les internats sont rares (7%) et les cybers quasi inexistantes (4%). S'agissant des clôtures, d'une part, tous genres confondus (mur, grillage, haie vive), plus de la moitié des établissements n'en disposent pas, exposant les acteurs à une certaine insécurité et d'autre part, pour beaucoup d'écoles, les domaines de l'établissement ne sont pas bien délimités.

Jusqu'à présent, les méthodes recommandées dans le processus enseignement /apprentissage sont la Pédagogie par objectifs (PPO) et les méthodes actives. Cependant, la réforme en cours met l'accent sur l'Approche par les compétences (APC) qui est jugée plus pertinente dans le contexte mondial actuel. Bien que le processus ait démarré, la mise en œuvre effective de cette nouvelle approche connaît quelques difficultés.

Les résultats des tests standardisés et ceux des examens scolaires suggèrent l'urgence de se pencher sur une meilleure pratique pédagogique sur le terrain qui permettra d'optimiser les acquis scolaires.

Les tests standardisés réalisés à grande échelle en 2007 en classe de 5^{ème} et en 1^{ère} D, par l'Office central des examens et concours du secondaire (OCECOS) ont montré une faiblesse des acquisitions scolaires effectives en mathématiques et surtout en histoire-géographie. Le niveau reste assez fragile en français et insuffisant en Sciences de la vie et de la terre (SVT).

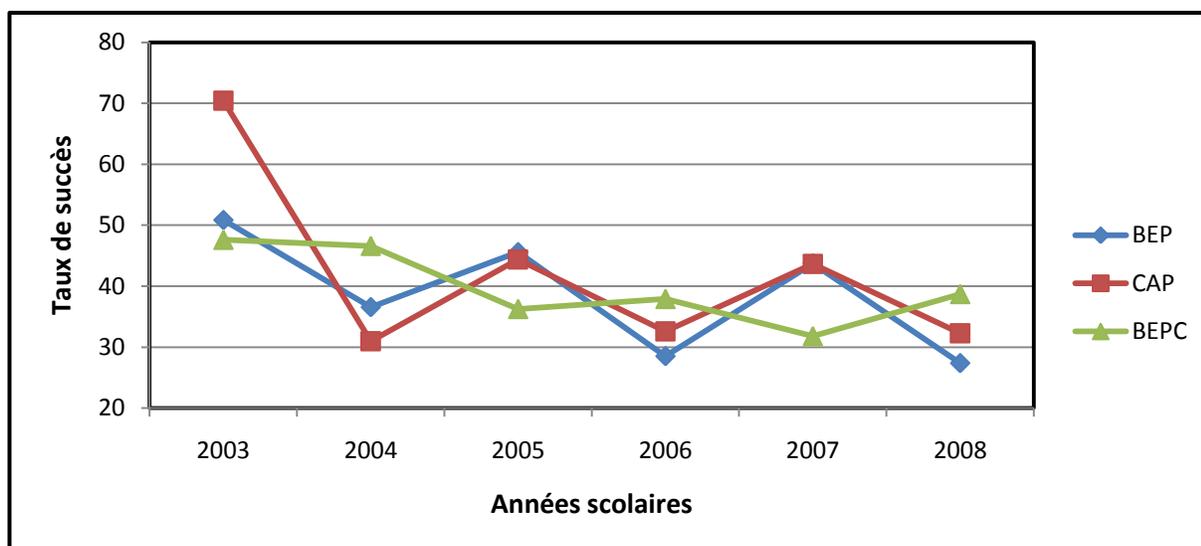
Tableau 7. Score moyen des élèves en 5ème et en 1ère D dans les quatre disciplines cibles

	Français	Mathématiques	Sciences de la vie et de la terre (SVT)	Histoire-géographie
Moyenne (5ème)	10,4 /20	8,1 /20	9,1 /20	6,6 /20
Moyenne (1 ^{ère} D)	10,0 /20	9,3 /20	9,7 /20	8,3 /20

Source : Effectivité de l'année scolaire 2006-2007 : suivi du calendrier scolaire. Etude OCECOS décembre 2008

Au niveau des examens scolaires (BEPC, BEP et Bac) les résultats ne sont guère satisfaisants. Le graphique montre une baisse constante du taux de succès au BEPC, passant ainsi d'environ 50% en 2003 à 30% en 2007. Les résultats des autres examens ne sont pas meilleurs et évoluent en dents de scie.

Graphique 6 : Evolution des taux de succès aux examens de l'enseignement secondaire



Sources des données: DEP/MESSRS

Une des raisons de cette contre-performance est entre autres la faiblesse de réalisation des volumes horaires et des programmes. Le tableau 8 indique que dans les meilleurs cas, on atteint à peine deux-tiers des programmes. Quelle que soit la qualité des programmes existants ou à mettre en place, la qualité de l'éducation reste tributaire de la couverture complète des volumes horaires et des programmes.

Tableau 8 : Volume horaire assuré selon la discipline et par niveau

Niveau	Volume horaire assuré en %			
	Fr	Math	SVT	HG
6 ^{ème}	52,0	63,3	58,2	58,3
5 ^{ème}	51,4	58,6	57,9	60,5
4 ^{ème}	56,8	61,9	56,3	57,8

Source : Effectivité de l'année scolaire 2006-2007: suivi du calendrier scolaire. Etude OCECOS décembre 2008

1.2.2.4.b) Le supérieur

L'université publique qui fait l'essentiel de l'enseignement supérieur souffre d'une insuffisance d'enseignants. Pour 2006/2007 et 2007/2008, la situation se présente comme suit (tableau 9). Entre 2007 et 2008, le rythme d'augmentation des étudiants est presque deux fois supérieur à celui des enseignants (4,4% contre 8,4%). Cette situation pose des problèmes sérieux au niveau des enseignements et de l'encadrement. C'est cette situation qui explique le faible taux de rendement interne en 4^{ème} année, puisque un grand nombre d'étudiants n'arrivent pas à soutenir leur mémoire de fin de cycle du fait du nombre insuffisant d'enseignants de rang magistral. Par ailleurs, il y a très peu d'enseignants de rang A (Professeur et Maître de conférences) par rapport à l'ensemble, ce qui n'est pas sans poser problème au niveau de l'encadrement des études doctorales indispensables pour assurer la relève.

Tableau 9 : Effectif des enseignants par grade et genre (public)

	2006-2007				2007-2008			
	F	M	TOTAL	% femmes	F	M	TOTAL	% femmes
Enseignant à temps plein	45	321	366	12,30%	22	141	163	13,50%
Assistant	9	124	133	6,77%	20	135	155	12,90%
Maître-assistant	19	210	229	8,30%	25	227	252	9,92%
Maître de conférence	10	126	136	7,35%	9	118	127	7,09%
Professeur	5	55	60	8,33%	1	44	45	2,22%
Indéterminé			0	0,00%	21	192	213	9,86%
Total	78	836	914	8,53%	98	857	955	10,26%

Source : Tableau de bord du MESSRS 2008

Les capacités d'accueil des infrastructures sont en-deçà des besoins. L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics présentent un total brut de 250 salles pédagogiques, toutes catégories confondues (voir tableau 10), ce qui représente en 2007-2008, une capacité théorique estimée à environ 20 000 places pour une présence effective de 34 586 étudiants. Ces capacités restent toutefois en-deçà des besoins réels.

Tableau 10 : Locaux et capacités d'accueil du public en 2007-2008

Type de salle	Nombre
Amphithéâtre	17
Atelier	4
Bibliothèque	14
Laboratoire langue	1
Laboratoire T P	25
Salle de classe	174
Salle informatique	15
Total général	250

Source : TB MESSRS 2008

Si la prolifération du nombre d'établissements supérieurs privés présente des effets positifs à travers sa contribution à la baisse de la pression sur les universités publiques, elle a aussi des effets pervers, à travers la qualité des enseignements et même des enseignants.

1.2.2.5 Analyse de l'équité

Dans le domaine de l'éducation, la notion d'équité renvoie à une répartition juste et équitable des services éducatifs donnant ainsi la chance à tous les individus ou groupes d'individus d'accéder à un niveau déterminé du système éducatif dans des conditions équivalentes d'apprentissage, de réussite et d'accessibilité au marché de l'emploi ou du travail.

1.2.2.5.a) L'équité filles/garçons

Pour le niveau d'éducation, il y a un écart en faveur des garçons tant au niveau du taux brut de scolarisation que du taux brut d'admission. Pour l'année 2007/2008, la parité filles/garçons était respectivement de 0,78, 0,57 et 0,45 pour le post-primaire, le secondaire et le supérieur.

Plus le niveau d'études augmente, plus l'écart s'aggrave ; il y a toujours moins d'une fille pour un garçon.

Au niveau des acquis scolaires également, on constate des différences entre les filles et les garçons.

L'analyse du profil de rétention transversal indique que dans le post-primaire, sur 100 enfants qui entrent ensemble en 6^{ème}, à peine 60% atteignent la 3^{ème}. Une fille sur deux a la chance d'achever le cycle post-primaire. Les taux de succès aux examens du post-primaire sont restés toujours en-dessous de 50% sur toute la période 2003/2004 à 2007/2008. L'une des caractéristiques de ces examens est le grand écart entre filles et garçons. Cet écart entre filles et garçons est de 10 points.

Au secondaire, le taux d'achèvement est de 7%. Pour les filles, il est de 4,9% contre 9,5% pour les garçons, soit un écart de 5 points de pourcentage. De façon globale, seulement 1/4 des effectifs des élèves survit de la 6^{ème} à la Terminale. Un garçon sur trois parvient en Terminale contre 1/5 pour les filles. Quant aux taux de succès au Bac, il est en-dessous de 40% sur la période 2004 à 2008.

1.2.2.5.b) Les disparités régionales

Le système éducatif burkinabè se caractérise aussi par des disparités régionales importantes qui se font en faveur des zones urbaines.

Au niveau de la couverture du volume horaire, les statistiques révèlent que plus l'école est en ville, mieux le volume horaire est assuré, ce qui fait que les régions fortement urbanisées ont des pourcentages de volumes horaires assurés élevés comme l'indique le tableau 11 .

Tableau 11 : Volume horaire assuré (en %) par région en 2006/2007

	niveau	Fr	Math	SVT	HG
Boucle du Mouhoun	4è	56,3	66,3	67,0	60,1
Cascades	4è	51,6	66,2	53,9	40,2
Centre	4è	67,5	70,2	69,6	62,8
Centre – Est	4è	54,4	60,8	55,3	49,0
Centre – Nord	4è	58,4	67,5	63,4	67,6
Centre –Ouest	4è	64,0	60,3	67,8	56,0
Centre – Sud	4è	59,1	57,2	50,4	71,0
Est	4è	55,2	53,6	46,5	51,2
Hauts-Bassins	4è	71,1	67,9	62,3	62,2
Nord	4è	57,0	62,6	55,2	58,4
Plateau central	4è	52,0	61,1	53,6	57,4
Sahel	4è	43,4	56,0	37,0	59,90
Sud – Ouest	4è	48,9	55,2	50,2	55,5

Source : OCECOS

Certaines provinces ont des établissements qui ne disposent pas de second cycle. Par exemple, en 2007/2008, les provinces du Ziro et de la Komandjoari, respectivement dans le Centre-Ouest et de l'Est ne disposaient toujours pas d'un établissement doté de second cycle. Ce déséquilibre structurel réduit les chances de scolarisation dans les niveaux élevés du système éducatif. 11 régions sur 13 ont des TBA en-dessous de la moyenne nationale (9,1%).

1.2.2.5.c) Les disparités financières

Les données financières de 2007, affinées lors de l'élaboration du RESEN, montrent que dans le système éducatif burkinabè, un élève du post-primaire coûterait 44 668 FCFA, celui du secondaire (second cycle), 144 781 FCFA et enfin, au supérieur, un étudiant coûterait 498 034 FCFA. Sur 100 enfants considérés, 3 arrivent au supérieur et consomment 31% des ressources d'éducation. Les 10% d'enfants qui ont le maximum de niveau de formation consomment plus de 50% des ressources publiques d'éducation. Les ressources publiques d'éducation ne sont pas équitablement réparties car un grand nombre d'enfants ne bénéficient que d'une faible part de ces ressources.

Les résultats de l'enquête ménage QUIBB 2007 indiquent que plus de 59% des inscrits dans l'enseignement supérieur sont issus des 20% des ménages les plus riches. Cela est vérifié d'autant que plus de 90% des étudiants sont issus des milieux urbains.

Les personnes appartenant au quintile le plus favorisé ont plus de chance que les autres de parvenir aux niveaux supérieurs d'éducation et s'approprient 2,7 fois plus de ressources que celles appartenant au quintile le moins favorisé. En plus, comparativement à une fille, un garçon arrive à capter 27 % de ressources en plus.

En conclusion, les résultats de l'analyse de l'équité montrent que les défis du système éducatif sont la réduction des disparités garçons/filles, la réduction des inégalités entre les villes et les campagnes, entre les plus pauvres et les plus riches. Le Burkina Faso ne satisfera pleinement le droit à l'éducation que lorsqu'il permettra à tous les enfants qui y ont droit, d'achever efficacement les cycles post-primaire, secondaire et supérieur. Il devra offrir plus de chances d'études aux personnes vulnérables qui constituent près de 20% des effectifs des élèves.

1.2.2.5.d) Analyse de la prise en charge des problèmes de santé dans le système

Les problèmes majeurs de santé et de nutrition qui affligent les jeunes ont été identifiés à travers plusieurs études. Les jeunes sont les principales victimes des IST, du VIH, du SIDA, des grossesses non désirées, des avortements clandestins, des traumatismes et des conséquences de certaines mauvaises habitudes de vie (consommation d'alcool, de tabac et de drogue) etc.

L'insuffisance de structures de santé scolaire, d'offre de services de santé dans les structures médico - scolaires et la faible prise en compte de l'éducation à la santé dans les structures éducatives augmentent significativement les absentéismes, la déscolarisation pour causes d'insuffisance de travail, d'abandon, de grossesses non désirées et/ou pour cause d'infection aux IST/VIH/sida.

Les affections rencontrées fréquemment en milieu scolaire et universitaire qui méritent une intervention in situ sont :

- Le paludisme principalement ;
- Les troubles de la vue, de l'ORL : on comptait **5 330** enfants qui présentaient des handicaps auditif, moteur (manchots...), visuel et mental dans le système.

- les maladies dentaires, les problèmes gynécologiques constituent 8% motifs de consultation ;
- les infections intestinales, la méningite, la fièvre typhoïde.

Des actions entreprises par le secteur de l'éducation en réponse aux problèmes de santé, IST-VIH/ Sida et de nutrition sont très peu nombreuses mais on peut tout de même noter quelques points forts à côté des faiblesses.

Les forces

- Existence d'outils pédagogiques sur les problèmes de santé (paludisme, tuberculose, santé de la reproduction, VIH et Sida, hygiène, nutrition et toxicomanie) ;
- Existence de quelques encadreurs pédagogiques, d'enseignants et de pairs éducateurs formés dans certains établissements d'enseignement secondaire à l'utilisation des outils pédagogiques sur les IST, le VIH, le SIDA et d'autres problèmes de santé (Paludisme, tuberculose, santé de la reproduction, hygiène, nutrition et toxicomanie) ;
- Organisation de séances de sensibilisation et de campagnes de dépistage du VIH/SIDA gratuites en milieu scolaire et universitaire et au profit de la communauté éducative ;
- Existence de quelques initiatives dans les universités publiques pour l'amélioration de la situation sanitaire des étudiants : mutuelle de santé, mise en place de services buccodentaires et de services de santé, activités de sensibilisations à travers des associations estudiantines.... ;
- Existence de dispensaires dans certains établissements d'enseignement secondaire publics et d'assurance santé dans quelques uns ;
- Existence de services sociaux scolaires dans certains établissements d'enseignement secondaire.

Les faiblesses

- Insuffisance de coordination des activités de lutte contre les IST-VIH/SIDA dans le secteur de l'éducation ;
- Absence d'orientations stratégiques clairement définies en matière de réponse aux questions de santé dont les IST-VIH/SIDA au niveau du secteur de l'Education ;
- Insuffisance de ressources conséquentes (humaines, financières et logistiques) pour la mise en œuvre d'un plan d'actions ;
- Insuffisance de suivi/évaluation des interventions ;
- Faiblesse de la couverture spatiale des centres d'écoute pour jeunes ;
- Insuffisance de la couverture en services de santé scolaire (programmes préventifs, accès aux soins et services) ;
- Absence/insuffisance d'infrastructures pour les services de santé, d'hygiène et d'assainissement au niveau des structures scolaires ;
- Insuffisance de stratégies de lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme, les IST dans les établissements ;
- Faible coordination des interventions sur le terrain ;

- Absence et /ou insuffisance de gestion de la question de la nutrition dans le système. La position géographique des établissements souvent éloignée des domiciles et/ou tout simplement la pauvreté des parents font que la question d'alimentation reste un problème sérieux à ne pas négliger au niveau des élèves, car cela joue un rôle négatif dans l'accès, le maintien des élèves et la qualité des acquisitions scolaires ; beaucoup d'études l'ont prouvé.

A ces insuffisances du système, se greffent les conséquences de la pandémie du VIH/Sida. En effet, ce fléau a rendu vulnérables de nombreux enfants du fait du décès ou de l'infection de leurs parents. La conséquence est l'augmentation du nombre d'orphelins et d'enfants en difficultés dont la probabilité de maintien dans le système demeure très faible.

Le tableau n°12 ci – dessous indique un nombre assez élevé d'orphelins de toute nature qui sont potentiellement vulnérables dans le système scolaire. En 2007-2008, sur les 423 520 élèves du secondaire, 71 525 élèves étaient orphelins d'un ou des deux parents, soit une proportion de 17% pour l'ensemble de l'effectif des élèves du Burkina Faso. Les régions qui enregistrent les forts taux d'orphelins dans le système (Sud ouest : 26% ; Centre Ouest : 22% ; Cascade : 20%) sont celles qui ont été durement frappée par l'infection à VIH ; ce qui veut dire qu'une grande proportion des orphelins le sont par le fait du Sida, donc ce sont des enfants vulnérables.

La proportion élevée d'orphelins et d'enfants vulnérables dans le système sans mesures d'accompagnement pose des problèmes de maintien, de survie même de ces derniers dans le système et en définitive un problème d'équité.

Tableau 12 : Répartition des orphelins dans l'enseignement secondaire par sexe en 2007/2008

	Orphelins, toutes formes	Total élèves par région	% orphelins par région
Boucle du Mouhoun	5 508	32 641	16,9
Cascades	3 299	16 771	19,7
Centre	16 757	118 107	14,2
Centre-Est	5 114	26 305	19,4
Centre-Nord	3 444	21 477	16
Centre-Ouest	7 999	36 308	22
Centre-Sud	2 890	15 230	19
Est	3 452	20 457	16,9
Hauts-Bassins	10 597	65 340	16,2
Nord	4 561	30 754	14,8
Plateau central	2 652	16 822	15,8
Sahel	1 133	7 395	15,3
Sud-Ouest	4 119	15 913	25,9
Burkina Faso	71 525	423 520	16,9

Source : Enquête statistique 2007/2008 DEP/MESSRS

1.2.2.6 Mobilisation des ressources et gouvernance

1.2.2.6.a) La mobilisation des ressources

Le système d'éducation secondaire et supérieur fonctionne grâce au financement mobilisé par les acteurs du système. Il s'agit de l'État, des partenaires techniques et financiers, des Organisations non gouvernementales, de la société civile, des collectivités territoriales, du secteur privé, des parents d'élèves et de leurs associations.

Cependant, il faut noter que la plus grande partie des dépenses de fonctionnement se fait dans le cadre du budget de l'Etat. Le tableau 13 donne l'évolution et l'importance des dépenses courantes du MESSRS dans le budget de dépenses courantes de l'Etat. La part du MESSRS dans le total se stabilise autour de 8%, ce qui représente environ 40% du budget de l'éducation nationale, c'est-à-dire MESSRS et MEBA.

Tableau 13: Évolution des dépenses courantes exécutées du MESSRS et de l'État de 2003 à 2007 (en millions de FCFA)

Années	2003	2004	2005	2006	2007	TAMA entre 2003 et 2007
Etat	245 483	290 672	328 631	384 480	456 870	16,8
MESSRS	24 360	25 744	29 052	33 383	38 738	12,3
Part % MESSRS/ (MESSRS+MEBA)	41	38,9	41	39,4	41,3	
Proportions MESSRS/Etat (en %)	9,9	8,9	8,8	8,7	8,5	
Accroissement du budget de l'Etat (en %)		18,4	13,1	17	18,8	
Accroissement du budget du MESSRS (en %)		5,7	12,9	14,9	16,	

L'éducation nationale (enseignement secondaire supérieur et la recherche scientifique + MEBA) est beaucoup supportée par les PTF. Entre 2003 et 2006, c'est environ 56 milliards qui ont été mobilisés et se répartissent comme indiqué dans le tableau 14. Cependant, la plus grande partie du financement va dans l'éducation de base avec plus de 88% des déboursments. Les enseignements secondaire et supérieur n'engrangent que seulement 7,2% des financements. Ces chiffres indiquent clairement les priorités des donateurs qui sont essentiellement orientées vers l'enseignement de base. L'élargissement de l'éducation de base à l'enseignement post-primaire devrait permettre d'améliorer le financement de cet ordre d'enseignement.

En plus du MEBA et du MESSRS, il y a des PTF qui interviennent dans l'éducation préscolaire, notamment l'UNICEF, à travers le MASSN.

Tableau 14 : Résumé des déboursements de l'aide extérieure au profit du secteur de l'éducation (en millions de FCFA en 2007)

Sous-secteurs	Montant	%
Enseignement primaire	50191	88,2%
Enseignement secondaire	3479	6,1%
Enseignement supérieur	609	1,1%
Formation des enseignants	49	0,1%
Formation professionnelle	821	1,4%
Formation technique supérieure de gestion	2	0,0%
Politique de l'éducation et gestion administrative	2	0,0%
Recherche en éducation	172	0,3%
Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes	1532	2,7%
Équipement scolaire et formation	19	0,0%
TOTAL	56880	100,0%

Source: Rapport 2007 sur la coopération pour le développement, pages 109, 110

1.2.2.6.b) La gouvernance

Le MESSRS est représentatif en termes de personnel, de structures et d'intervenants.

L'analyse de l'organigramme et la gouvernance du ministère laisse apparaître des forces et des faiblesses. Au niveau des forces, on note :

- ✓ l'existence d'une direction générale chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes des enseignements post-primaire, secondaire, supérieur et de la recherche scientifique. Cela permet une coordination de toutes les actions menées dans les différents niveaux de l'enseignement public et privé ;
- ✓ la déconcentration des services des enseignements secondaire et supérieur (avec les directions régionales et les académies) qui est un avantage pour l'accompagnement du processus de décentralisation ;
- ✓ le regroupement de toutes les directions chargées des enseignements spécifiques dans une seule direction générale : la DGES qui s'occupe de l'éducation en matière de population, de l'éducation des filles, de l'EPS, de l'éducation artistique, culturelle et environnementale. Ceci permet également une meilleure coordination et une synergie d'action.

La gouvernance s'améliore depuis la mise en œuvre de ce volet dans le cadre du PEPP II et celle du Conseil National de l'Education (CNE) avec des antennes régionales, les Conseils Régionaux de l'Education (CRE).

Cependant à côté de ces forces, on note des faiblesses parmi lesquelles :

- ✓ la difficulté de trouver des lignes de démarcation entre les attributions de certaines structures. Par exemple, l'article 68 stipule que la DEP est chargée entre autres « du *suivi des dossiers de la coopération en rapport avec les partenaires techniques* du ministère, de l'étude et la mise en forme des projets à soumettre aux bailleurs de fonds ». L'article 71 du même décret, dispose que la DAJCI est chargée entre autres « du *suivi des relations du département avec ses partenaires techniques et financiers* ». Il y a lieu de préciser les missions des structures, afin d'éviter les chevauchements qui existent entre elles ;
- ✓ les retards dans la mise en œuvre globale des dispositions contenues dans les textes. Par exemple, les académies et les directions provinciales ne sont pas encore mises en place ;
- ✓ l'insuffisance d'une politique de communication sociale ;
- ✓ la lenteur administrative due à l'insuffisance de délégation de pouvoir aux structures déconcentrées (les congés, les autorisations de construction des nouveaux collèges, des services).

Le niveau de déconcentration du MESSRS est jusque-là faible. En effet, seules les directions régionales sont fonctionnelles. Cette situation pose du même coup, les problèmes du rapprochement de l'administration de l'administré, de la lenteur et de la lourdeur administratives. Les directions régionales sont au nombre de 13 et ont pour missions entre autres, d'assurer la programmation, la coordination et la supervision des activités du MESSRS au niveau régional. La décentralisation n'est pas à sa phase optimale et se poursuit en conséquence. Les universités, le CENOU, l'IDS et le CNRST sont des structures jouissant d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière.

Avec le processus de décentralisation qui est en cours au Burkina Faso, il apparaît utile de travailler à rapprocher davantage l'administration de l'administré en poursuivant la décentralisation.

Le fonctionnement du ministère à travers toutes ses composantes et parties prenantes, présente également des atouts et des contraintes :

Au titre des atouts, on peut citer :

- ✓ l'existence de plusieurs cadres de concertation.

Il s'agit de la Conférence des proviseurs et directeurs des lycées et collèges (CPDLC), de la Conférence annuelle des conseillers pédagogiques de l'enseignement secondaire (CACPES) et de la Conférence annuelle des inspecteurs de l'enseignement secondaire (CAIES) qui regroupent les encadreurs autour d'un thème de réflexion dont les objectifs

visent l'amélioration des méthodes d'encadrement pour un enseignement de qualité. Dans le souci de rendre plus bénéfiques les cadres de concertation, à travers une unité d'action et de réflexion, le ministère a pris l'initiative d'organiser pour compter de 2009, un cadre de concertation plus large qui prend en compte les acteurs des conférences des encadreurs pédagogiques et des chefs d'établissements. Il s'agit de la Conférence annuelle de l'enseignement secondaire (CAES).

Il y a aussi l'implication des associations des parents d'élèves dans la gestion et le fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire général et technique et également les relations avec les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. A cet effet, des conventions sont signées entre l'Etat et les promoteurs privés. Les Partenaires techniques et financiers (PTF) et les Organisations non gouvernementales (ONG) comme Plan-Burkina, ASAO, appuient le ministère dans ses efforts d'accroissement des capacités d'accueil, d'équipement, de formation et de recherche. Mais faute de cadre de concertation, leurs actions ne sont pas toujours coordonnées. Signalons enfin les concertations avec les partenaires sociaux que sont les syndicats d'étudiants et d'enseignants.

Au titre des contraintes, on peut citer :

- ✓ difficulté de cohérence dans l'allocation des ressources humaines au niveau de l'enseignement post-primaire et secondaire général ;

Dans une allocation idéale des enseignants au secondaire, le volume horaire effectivement exécuté dans un établissement doit être proportionnel au volume horaire total dû dans cet établissement. Le volume horaire dû d'un établissement est la somme des volumes horaires auxquels a droit l'ensemble des classes dudit établissement. Pour chaque discipline, il est calculé à partir du volume horaire officiel en vigueur et du nombre de classes des établissements ;

- ✓ les grèves répétées dans le système éducatif burkinabè qui font perdre régulièrement au système de nombreuses journées de travail et des heures de cours. Cela contribue à réduire l'efficacité interne du système. La résolution de ces conflits mobilise de nombreuses énergies qui auraient dû être occupées à d'autres tâches de fonctionnement du système ;
- ✓ la gestion des établissements publics d'enseignement secondaire connaît beaucoup de lacunes, surtout en ce qui concerne la gestion des ressources financières. Dans beaucoup de cas, cela est dû à l'insuffisance de préparation des responsables dans les tâches administratives et financières et dans certains autres cas, ce sont les dysfonctionnements même du système qui favorisent de tels écarts.

1.2.2.7 La recherche scientifique

Au Burkina Faso, la Recherche est essentiellement assurée par le Centre national de recherche scientifique et technologique (CNRST), le système universitaire (Université de Ouagadougou, Université polytechnique de Bobo-Dioulasso, Université de Koudougou, Université Ouaga II), les structures de recherche des différents ministères (santé, ressources animales,

environnement..), les centres de recherche africains ou internationaux (CIRAD, CIRDES, IRD, 2IE...) et les centres privés de recherche (Centre Albert Schweitzer, CEAS).

Cependant, le CNRST est le plus grand centre de recherche qui a une vocation exclusivement orientée vers la recherche. Les missions suivantes lui sont assignées :

- assurer la coordination de l'ensemble des activités et des structures relevant de son ressort administratif en matière de recherche scientifique et technologique ;
- contribuer à définir, à élaborer et à mettre en œuvre la politique nationale en matière de recherche scientifique et technologique ;
- élaborer, exécuter et contrôler des programmes de recherche scientifique et technologique ;
- promouvoir une recherche orientée vers la résolution des contraintes du développement, et encourager la coopération entre la recherche et les services de développement ;
- assurer la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- participer à la formation scientifique et technique des cadres ;
- valoriser les résultats de la recherche et promouvoir leur utilisation par les populations.

Le CNRST est constitué de nombreux instituts (IRSAT, INERA, IRSS, INSS) qui interviennent dans des domaines variés comme l'agriculture et l'environnement, la santé, les sciences humaines et sociales, la technologie et la technologie alimentaire et abrite également, le Forum national de la recherche scientifique et de l'innovation technologique (FRSIT) ainsi que l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche (ANVAR).

Malgré une bonne structuration qui est citée en exemple dans la sous-région, le CNRST connaît de nombreuses difficultés.

1.2.2.7.a) L'insuffisance du personnel

L'insuffisance du personnel qualifié en matière de recherche est l'un des plus importants problèmes. Le tableau 15 donne la répartition du personnel du CNRST.

Tableau 15 : Situation du personnel technique de la recherche en janvier 2009

EMPLOIS	NOMBRE		
	Hommes	Femmes	Total
Chercheurs ⁷	146	20	166
Ingénieurs de recherche	120	21	141
Techniciens	195	20	215
Total	461	61	522

Source : DRH/CNRST

⁷ On dénombre 7 Directeurs de recherche, 28 Maîtres de recherche, 106 Chargés de recherche et 25 Attachés de recherche.

De cette insuffisance en personnel découlent les constats suivants :

- le personnel impliqué dans la recherche est insuffisant en nombre et en qualité ;
- les centres de recherche et les universités n'ont pas toutes les spécialités souhaitées (ex : la biosécurité) ;
- le personnel de la recherche est confronté à la fuite des cerveaux ;
- le manque d'équité entre le personnel fonctionnaire et celui permanent ;
- la faible représentativité des femmes dans la recherche ;
- l'insuffisance du nombre de chercheurs en sciences pédagogiques ;
- le vieillissement du personnel.

1.2.2.7.b) La gestion de la recherche

La recherche au Burkina souffre d'un problème de visibilité et d'un programme cohérent de promotion.

Plusieurs structures sont créées sans avoir les moyens de bien fonctionner. Il s'agit par exemple, de l'ANVAR et du FRSIT qui, malgré leur importance, ne bénéficient pas de l'accompagnement qu'il faut pour rayonner. Tous les pays qui sont sortis du sous-développement ou qui sont en train d'émerger ont généralement eu un système de recherche innovant, performant doté d'une politique qui en assure la visibilité. Au regard des résultats déjà acquis, la recherche est en mesure d'apporter des solutions à certains problèmes de développement qui se posent actuellement au Burkina Faso.

1.2.2.7.c) Les résultats de la recherche

Au cours de ces cinq dernières années, les acteurs de la recherche ont enregistré d'importants résultats de recherche (invention et d'innovation technologiques) dans les différents domaines de leurs compétences (production végétale, production animale, l'environnement et de gestion des ressources naturelles, technologie alimentaire, la santé). Certains de ces résultats, notamment dans le domaine des nouvelles technologies ont été mises à la disposition des utilisateurs et sont accompagnées de fiches techniques.

Dans le domaine des sciences sociales et humaines, il existe de nombreuses publications : l'Atlas linguistique du Burkina Faso, les enjeux des extensions urbaines, l'artisanat féminin et les activités rémunératrices des femmes, la place et le rôle du secteur informel dans l'économie nationale, les obstacles à la scolarisation, les alliances et les parentés à plaisanterie, l'histoire de Ouagadougou, les royaumes et les chefferies au Burkina Faso...

En dépit de ces performances, il convient de souligner que d'une part, les résultats de recherche ne sont pas optimisés au profit du développement du développement socio – économique du

Burkina Faso et que d'autre part la plupart des résultats sont méconnus du grand public voire sous-estimés.

C'est une situation qu'il faudrait travailler à corriger dans la mise en œuvre du prochain plan national de la recherche.

1.2.2.7.d) Le financement de la recherche

Le financement de la recherche est assuré aussi bien par les ressources octroyées par l'Etat que celles provenant des projets et conventions de recherche négociés et signés par les structures du CNRST.

Tout comme les autres services du MESSRS, le CNRST bénéficie d'une dotation budgétaire annuelle. Le mode de gestion des ressources obtenues suit la réglementation en vigueur en la matière.

En règle générale, les ressources octroyées par le MESSRS sont en-deçà des besoins exprimés par le CNRST. Le tableau 16 fait ressortir l'évolution des budgets de l'Etat consacrés à la recherche sur les 5 dernières années.

Tableau 16: Evolution des dotations budgétaires du CNRST

Rubriques	2004	2005	2006	2007	2008
Salaires	1 694 377 000	1 739 085 000	1 739 085 000	1 831 085 000	1 258 572 000
Matériel	232 110 300	400 895 000	400 895 000	400 780 250	162 947 500
Autres dépenses de personnel ⁸		161 212 000	161 212 000	161 212 000	161 212 000
Activités de recherche	45 000 000	407 261 000	357 261 000	225 327 000	150 218 000
Totaux	1 971 487 300	2 708 453 000	2 658 453 000	2 618 404 250	1 732 949 500

Source : DAF MESSRS

A partir de ce tableau, on constate une baisse régulière de la ligne « Activités de recherche » qui compromet la réalisation des activités de recherche. Avec la fin du PNDSA en 2003-2004, les départements scientifiques éprouvent de sérieuses difficultés dans la mise en œuvre de leurs activités de recherche.

⁸ Charges récurrentes du PNDSA (Programme national du développement des services agricoles).

II- Eléments de la politique sous-sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique

II.1 Les enjeux et les défis

Le diagnostic des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique a permis de dégager un certain nombre d'enjeux et de défis importants à prendre en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du sous-secteur.

1) Augmenter l'offre éducative tout en assurant la qualité

L'accroissement rapide de la demande d'éducation commande que l'offre augmente au même rythme. Cependant au regard de la situation actuelle, il y a de grands risques que cet accroissement de l'offre s'accompagne d'une baisse de la qualité à cause de la complexité qu'un tel processus peut engendrer. Il s'agit par exemple du renforcement concomitant du dispositif de contrôle, d'encadrement et du suivi du personnel qui est souvent en retard par rapport au déploiement de l'offre.

2) Intégrer les TIC dans le système éducatif

Dans tous les systèmes éducatifs modernes, les TIC sont utilisés aussi bien au niveau de l'enseignement qu'au niveau de la gestion du système pour améliorer le rendement et la qualité. Le coût énorme et les changements structurels qu'une telle intégration pose, sont des défis énormes pour le système éducatif qui doit, pour ce faire, trouver les formules adaptées.

3) Assurer l'efficacité interne et l'efficacité externe du système

L'efficacité interne du système éducatif est mise à rude épreuve, depuis quelques années en raison de la forte pression de l'offre. Par ailleurs, l'inadéquation des formations avec la réalité du monde du travail est un souci majeur qu'il faut absolument prendre en compte pour crédibiliser davantage le système éducatif et contribuer à circonscrire les crises sociales qu'un taux de chômage croissant pourrait provoquer.

4) Trouver des voies de motivation du personnel et de recrutement en nombre suffisant

Un des défis majeurs qui va se poser au système éducatif et de la recherche est celui de trouver les enseignants, les enseignant-chercheurs et les chercheurs en quantité et en qualité suffisante et surtout de pouvoir les maintenir dans le système. La revalorisation du statut de l'enseignant, de l'enseignant-chercheur et du chercheur est le chemin par lequel il faut passer. Les risques d'abandon de la carrière d'enseignant et de fuite de cerveaux vers d'autres pays seront élevés si ce défi n'est pas relevé.

5) Adapter la gestion du système au processus de la décentralisation

La décentralisation est une des options majeures de développement que le Burkina Faso a choisie, ces dernières années. Cependant, jusque-là, la cohérence entre ce processus et le système éducatif n'est pas très bien établie. Pour ce faire, un des défis de la présente politique est de pouvoir adapter l'organisation administrative, la gestion et le financement au processus de la décentralisation.

6) Assurer un dialogue permanent entre toutes les parties prenantes

Le coût social et économique des crises récurrentes du système éducatif ne fait que ralentir la progression du système. Un défi majeur de la présente politique est de renforcer le dialogue social entre les différents acteurs pour prévenir les crises.

7) Assurer l'équité du système

L'existence de nombreuses disparités (genre et régions), et de nombreux enfants vulnérables (orphelins et handicapés) constitue un défi important pour la progression du système. Le défi peut être relevé par la mise en place d'un système équitable et appliqué partout dans le pays.

8) Réussir la réforme des curricula par l'APC et l'introduction du système LMD

La réforme du système éducatif est un des chantiers du gouvernement et dans ce sens, certaines options sont déjà prises comme l'introduction de l'APC et du système LMD dans le but d'accroître l'efficacité du système. D'une part, l'adoption de l'APC qui est l'instrument majeur de la réforme des curricula et d'autre part, l'introduction du système LMD au supérieur sont des défis majeurs pour le système. En effet, la mise en place de l'APC et du LMD passe par des aménagements structurels et fonctionnels qui requièrent une démarche progressive et continue.

9) Maîtriser les coûts de la scolarisation tout en appliquant les principes de l'obligation scolaire et de la gratuité.

Les orientations politiques actuelles imposent des obligations à l'Etat dans l'éducation des enfants. Assurer cette obligation passe par la gratuité de certains services qui constitue un défi important en raison des ressources limitées de l'Etat.

10) Mettre en place des mécanismes efficaces de régulation des flux tout en développant des passerelles entre le formel et le non formel, entre l'enseignement général et l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Le relèvement de ce défi devrait permettre d'avoir un système éducatif plus cohérent, en permettant à chaque élève ou étudiant de se former selon le besoin, quelle que soit sa formation antérieure.

11) Le renforcement de la fourniture de services sociaux aux élèves et étudiants

Plusieurs facteurs fragilisent les élèves et étudiants dans leur processus d'apprentissage et d'insertion sociale. Il s'agit aussi bien de facteurs sanitaires et nutritionnels que de certains problèmes sociaux comme la délinquance, la toxicomanie... En effet, des enfants mal nourris, en

santé précaire, avec des problèmes sociaux, infectés ou affectés par le VIH ne seront pas dans les bonnes conditions pour réussir à l'école et être de bons citoyens. Par conséquent, un enjeu important du développement du système est de trouver les synergies nécessaires avec les ministères et les structures associatives qui sont en charge de ces questions pour leur prise en charge de façon concertée. Ceci nécessite une bonne organisation, un bon partenariat avec les associations d'élèves, les parents, certains ministères, les collectivités décentralisées et les PTF. Un décret portant adoption du document d'orientations stratégiques en matière d'IST/VIH/SIDA, de nutrition et des autres problèmes de santé dans le secteur de l'éducation a été pris dans ce sens au cours du conseil des ministres du 6 janvier 2010 .

12) Garantir et renforcer le financement de la recherche

Le dispositif, l'organisation de la recherche et la qualité des chercheurs sont des atouts importants pour le Burkina. Les coûts récurrents pour garantir l'efficacité de ce système sont énormes et ne se justifiaient que si les ressources financières sont disponibles pour le financement des activités de recherche et leur accompagnement. Or, la recherche manque cruellement de telles ressources dont la disponibilité serait un facteur positif pour la productivité du système.

13) Développer une politique pour la valorisation intensive des résultats de recherche et d'innovation

Depuis la nationalisation de la recherche dans les années 70, les différentes structures de recherche et d'innovation publiques et privées ont généré chacune dans son domaine de nombreux résultats. Dans la nouvelle politique de la recherche, ces résultats bien exploités et valorisés auront un impact positif sur le développement économique et social du Burkina Faso.

II.2 La vision, les missions et les attributions

Toute structure qui a une ambition bien définie l'atteindra d'autant mieux qu'elle aura une vision claire de laquelle découleront ses missions.

II.2.1 La vision

La vision de la politique sous – sectorielle des ESSRS est la suivante : « *Contribuer à terme, à faire du Jeune Burkinabé un citoyen probe, dévoué, patriote, travailleur, créatif, compétent et compétitif ; de même, aider à mettre en place un système de recherche innovant et performant* ».

Cette vision s'inspire de celle de la SCADD qui est : « *Le Burkina Faso, un pays ayant amorcé un développement économique et social accéléré dans la perspective de la vision 2025* » et de celle de l'Etude nationale prospective (ENP) Burkina 2025 dont l'énoncé est le suivant : « *faire du Burkina Faso : une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale* ».

Toutes ces visions traduisent les ambitions et la volonté des décideurs à faire du Burkina Faso, dans le long terme, un pays émergent.

II.2.2 Les missions et les attributions

Aux termes du décret n° 2007-424/PRES /PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du gouvernement, le ministre des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière d'enseignement public et privé, secondaire, supérieur et de recherche scientifique.

A ce titre, il est chargé entre autres :

- En matière d'enseignement secondaire :
 - ✓ de la création et de la gestion des établissements secondaires publics de l'Etat ;
 - ✓ de la conception, de la planification et de l'évaluation des enseignements ;
 - ✓ de la gestion prévisionnelle de l'implantation des établissements publics d'enseignement ;
 - ✓ du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement public et privé ;
 - ✓ de l'organisation des concours et des examens scolaires et professionnels ;
 - ✓ de la mise en œuvre des innovations pédagogiques ;
 - ✓ de l'élaboration des normes et du contrôle de leur application.
- En matière d'enseignement technique et de formation professionnelle
 - ✓ de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels ;
 - ✓ de la création et de la gestion des établissements techniques et professionnels publics ;
 - ✓ du suivi et du contrôle de la gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement publiques et privées ;
 - ✓ de la gestion du système de certification, de la délivrance des diplômes et de la validation des acquis professionnels.
- En matière d'enseignement supérieur :
 - ✓ de la création et de la gestion des établissements d'enseignement supérieur publics ;
 - ✓ de la conception, de la planification et de l'évaluation des enseignements ;

- ✓ de la gestion prévisionnelle de l’implantation des établissements d’enseignement publics et privés ;
 - ✓ de l’organisation des examens et concours professionnels et pédagogiques de l’enseignement supérieur ;
 - ✓ de la gestion des bourses d’études et des stages ;
 - ✓ de la délivrance des diplômes ;
 - ✓ de la mise en œuvre des œuvres sociales.
- En matière de recherche scientifique :
 - ✓ de l’élaboration, de la coordination, de la mise en œuvre et du contrôle des programmes et des opérations de recherche scientifique ;
 - ✓ de la valorisation des résultats de la recherche scientifique, technique et technologique en relation avec les départements ministériels concernés et/ou tout autre organisme ou institution ;
 - ✓ de la conception et de la mise en œuvre d’une politique de formation, d’insertion et de promotion des chercheurs ;
 - ✓ de la publication de toutes informations relatives au progrès scientifique, technique et technologique.

II.3 Les objectifs de la politique sous – sectorielle

II.3.1 L’objectif général

L’objectif général de la politique est d’une part, de mettre en place un système éducatif cohérent efficace, adapté au contexte national, en assurer une gouvernance adéquate, et d’autre part, de promouvoir une recherche pour le développement.

II.3.2 Les objectifs spécifiques

1. Augmenter l’offre éducative en fonction de la demande

Plus précisément, il s’agira au niveau du post-primaire et du secondaire: (i) de faire passer le taux brut d’admission (TBA) en 6^{ème} de 28,4% en 2008 à 100% en 2025⁹ et celui de la seconde (2^{nde}) de 9,1% en 2008 à 40% en 2025. ii) en ce qui concerne le TBS, il devrait passer au post – primaire de 27,4% en 2008 à 87% en 2025 (avec un accent particulier sur les zones rurales et sur les filles) et pour le niveau secondaire, de 10,1% en 2008 à 60% en 2025.

⁹ Les 100% en 2025, tiennent compte du principe de l’obligation scolaire.

Au niveau du supérieur, il s'agira (i) d'améliorer l'indicateur d'accès à l'enseignement supérieur qui est de 293 étudiants pour 100 000 habitants en 2008 à 1 400 étudiants pour 100 000 habitants en 2025 ; (ii) de doter chacune des régions d'une université ou d'un pôle universitaire.

2. Accroître la qualité de l'éducation de façon durable

Au niveau du post-primaire et secondaire, il s'agit : (i) d'améliorer le ratio enseignants/encadreurs pédagogiques, (ii) de faire qualifier tous les enseignants n'ayant pas un diplôme professionnel, (iii) de réduire le ratio élèves par classe en faisant passer de 70 ou 80 élèves par classe en 2008 à 45 ou 50 élèves par classe en 2025, (iv) de couvrir au moins 100% des programmes scolaires par classe et par année, (v) de doter tous les établissements du post – primaire et du secondaire d'une bibliothèque, d'un centre informatique et d'électricité, (vi) de doter au moins 90% des établissements de commodités de base (infirmierie, cantine, latrines, eau potable etc.), (vii) de résoudre de manière durable, le déficit en personnel enseignant et assurer la formation continue, (ix) de réduire le taux de redoublement en le faisant passer de 26% en 2009 dans les classes intermédiaires du post primaire à 10% en 2025 et celui des abandons de manière considérable par rapport aux taux de 2008-2009, (x) de relever le niveau des acquis scolaires.

Au niveau du supérieur : (i) améliorer le ratio étudiants / enseignant, (ii) augmenter le nombre d'amphithéâtres et de salles de cours de 60% en 2025, (iii) équiper tous les laboratoires existants, (iv) doter toutes les UFR d'une capacité informatique permettant à tous les étudiants de niveau DEUG d'avoir une formation en informatique, (v) doter les bibliothèques de salle informatique ayant une capacité à satisfaire le maximum de ses visiteurs, (vi) augmenter les taux de promotion de 50% entre la 1^{ère} et la 3^{ème} année, (vii) atteindre 90% de taux de réussite pour la 4^{ème} et la 5^{ème} années ou le Master, (viii) réduire le taux de redoublement 70% et celui d'abandon de 80% par rapport au taux de 2008-2009 d'ici à 2025.

3. Améliorer l'efficacité externe de l'éducation

Au niveau du secondaire : (i) faire passer la proportion des élèves fréquentant les établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels par rapport aux effectifs totaux du post – primaire et du secondaire de 7% en 2008 à 20% en 2025, (ii) réécrire tous les programmes d'enseignement selon l'APC¹⁰ ou encore selon les concepts de l'ingénierie de formation. Au niveau du supérieur : (iii) créer des Unités de formation et de recherche (UFR) de technologie dans toutes les universités, (iv) créer de nouvelles filières professionnalisantes en adéquation avec l'évolution du marché du travail, (v) décomposer, dans la mesure du possible, les enseignements de toutes les filières selon les concepts de l'ingénierie de formation au savoir, savoir-faire et savoir-être avec des objectifs précis à atteindre pour chaque composante et y intégrer des modules d'auto-emploi.

4. Assurer l'intégration de l'école au milieu socio culturel par la promotion des langues nationales, de l'art et de la culture.

Il s'agira de développer les langues nationales, l'art et la culture au secondaire et au supérieur. (i) assurer la formation des enseignants et des encadreurs pédagogiques dans le domaine des langues

¹⁰ APC : Approche par les compétences

nationales, de l'art et de la culture ; (ii) concevoir des programmes et des outils pédagogiques adéquats ; (iii) construire des salles polyvalentes dans les établissements d'enseignement ; (iv) ouvrir de nouvelles filières de formation dans le domaine de l'art et de la culture à l'université.

5. Renforcer l'équité

L'objectif poursuivi par le gouvernement en matière d'équité sera de : (i) éliminer totalement les disparités entre les filles et les garçons à tous les niveaux du système éducatif en 2025, (ii) mettre en place de nouveaux mécanismes de prise en charge des handicapés et des enfants vulnérables, (iii) réduire les écarts entre les zones rurales et les zones urbaines en matière d'offre éducative, (iv) faire évoluer les établissements du primaire vers le post-primaire, (v) mettre en place un enseignement à distance disponible dans toutes les régions du pays.

6. Promouvoir la recherche pour le développement

Il s'agit principalement de : (i) définir une politique spécifique de la recherche scientifique, (ii) augmenter le personnel de recherche de 30%, (iii) faire passer annuellement une dizaine de produits de la recherche dans le circuit de la commercialisation, (iv) développer des systèmes de couveuses et de pépinières d'entreprises dans les centres de recherche centrés autour de l'innovation, (v) renforcer les capacités de publication et de diffusion des universités.

7. Accroître la fourniture de services sociaux aux élèves et étudiants

L'objectif poursuivi pour dans la fourniture des services sociaux est de servir de catalyseur à l'accroissement de l'efficacité du système éducatif à travers un accompagnement bien ciblé des élèves et étudiants dans la satisfaction de leurs besoins sanitaires, nutritionnels et la satisfaction de certains besoins essentiels. Il s'agit de manière plus précise de : (i) d'élaborer et de mettre en place avec les ministères en charge de la santé une politique de la santé scolaire intégrant la santé de la reproduction et de lutte contre le VIH/sida, (ii) de prendre en charge totalement ou partiellement les enfants affectés ou infectés par de VIH/sida ainsi que les enfants vulnérables, (iii) d'identifier et de mettre en place des systèmes et des normes d'alimentation répondant aux besoins alimentaires et nutritionnels des élèves et étudiants, (iv) d'identifier et de mettre en place des systèmes de prévention et de prise en charge des problèmes sociaux que rencontrent les élèves et étudiants (toxicomanie, délinquance etc.), (v) revoir les modalités d'appui au financement des études en privilégiant les prêts ; (vi) procéder à un meilleur partage des coûts de la formation entre l'Etat, les bénéficiaires et les autres acteurs sociaux.

8. Promouvoir la bonne gouvernance dans le système éducatif

Le gouvernement mettra en place les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité, la transparence des dépenses. Elles se feront à travers: (i) l'introduction de l'approche budget-programme sur la base d'un cadre de dépenses à moyen terme, (ii) la décentralisation et la déconcentration financière, (iii) le renforcement du partenariat public/privé ou public/ société civile pour la réalisation d'infrastructures scolaires par la maîtrise d'ouvrage délégué et les facilitations d'investissements éducatifs.

Dans la perspective du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), le gouvernement consacrera 20% de ses recettes propres aux dépenses d'éducation et 50% de cette enveloppe sera consacrée aux enseignements secondaire, supérieur et à la recherche scientifique.

Le gouvernement accordera davantage d'espace à la participation des acteurs non étatiques, ainsi qu'aux collectivités territoriales tant au niveau de la gestion que de l'exécution des activités.

Pour renforcer le consensus dans les actions du ministère, le gouvernement mettra en place des structures de veille, ainsi que des structures de prévention et de gestion des crises.

Le ministère mettra également en place une stratégie de communication pour une meilleure synergie des actions entre les différents intervenants.

II.4 Les principes – directeurs

La politique du MESSRS sera fondée sur les principes directeurs suivants :

1) L'adaptation continue des programmes d'enseignement et de formation aux réalités socio-économiques

La politique proposera dans ses composantes, des dispositifs permettant l'adaptation continue des programmes. Cela nécessitera certainement la mise en place de structures dédiées à cet effet.

2) L'équité du genre et l'équité régionale

La politique veillera, dans toutes ses actions, à favoriser, réduire au mieux les disparités entre les hommes et les femmes. Elle veillera également à réduire les disparités entre les villes et les campagnes.

3) Le renforcement continu des capacités des acteurs (administration, société civile)

Le renforcement des capacités permet d'optimiser de manière holistique, les capacités opérationnelles des structures, des acteurs, ainsi que leur synergie.

4) La démarche participative comme principe de base

La question de l'éducation étant une question sensible et complexe, la participation de tous les acteurs à chaque étape de la mise en œuvre de la politique sera une constante afin de renforcer le consensus.

5) L'intégration des TIC dans toutes actions éducatives, pédagogiques et de gestion

Les TIC en tant qu'outils d'optimisation de l'enseignement et de la gestion seront intégrées dans toutes es activités du ministère.

6) L'utilisation active du partenariat public/privé (PPP)

Pour une meilleure optimisation du financement, ainsi que pour une accélération de la réalisation des infrastructures éducatives, les partenariats public/privé seront davantage utilisés et de plus en plus élargis à la société civile.

7) La bonne gouvernance à tous les niveaux du sous-secteur

La bonne gouvernance étant souvent la clé de la réussite d'un système lourd et complexe avec des acteurs variés et de sensibilité diverse comme le système éducatif, la politique mettra un accent particulier sur cette question afin d'optimiser aussi bien les ressources humaines que celles matérielles et financières.

8) La prise en compte de la décentralisation

Les actions de la politique seront développées en harmonie avec la décentralisation qui s'approfondit progressivement. Cela est d'autant plus nécessaire que de nombreuses responsabilités sociales seront dévolues à termes aux collectivités territoriales.

9) La prise en compte des problèmes sociaux majeurs des élèves

Etant donné l'importance des problèmes sociaux que rencontrent les élèves et étudiants et qui sont de nature à réduire l'efficacité du système éducatif secondaire et supérieur, leur prise en compte est recommandé dans la politique éducative. Il s'agit essentiellement de la santé y compris les problèmes liés au VIH/sida et à la nutrition.

10) La prise en compte de l'art et de la culture dans le système éducatif

Les langues nationales, l'art et la culture en tant que fondement de l'identité nationale seront intégrés dans l'enseignement et la formation au secondaire et au supérieur.

II.5 Les orientations stratégiques

La mise en œuvre de la politique passera par une stratégie axée sur 8 domaines d'actions prioritaires.

1) Améliorer l'accès et la participation

Au niveau de l'enseignement général, il s'agira de prendre des mesures visant l'accroissement de l'offre éducative qui permettra à terme de résoudre les problèmes de distance, de stimuler la demande et de faciliter l'accès aux services éducatifs. En plus, des stratégies innovatrices et alternatives seront mises en place en vue d'une utilisation optimale et rationnelle des infrastructures telles que la construction de complexes scolaires, le développement des cours du soir, le système de rotation des salles de cours...

Au niveau de l'EFTP, les orientations stratégiques iront vers l'intensification de la construction des établissements dans le sens du partenariat public/privé et la viabilisation des établissements

existants de l'EFTP par leur électrification et par l'augmentation de leurs équipements tout en visant une multifonctionnalité et une mutualisation des ressources.

Au niveau du supérieur, il s'agira de l'intensification de la construction des infrastructures d'enseignement supérieur dans chaque région, du renforcement en ressources humaines (enseignants, personnel ATOS), de l'accroissement du partenariat public/ privé et de la mise en place du système LMD, du développement de l'enseignement à distance afin de favoriser la formation tout au long de la vie et l'accessibilité au savoir par la création de pôles universitaires régionaux.

2) Améliorer la qualité

Au niveau du post-primaire et du secondaire, les orientations prioritaires se focaliseront sur la formation et l'encadrement des formateurs, la relecture des curricula selon l'APC, prenant en compte les réalités socio – économiques des régions. Un accent particulier sera mis sur le renforcement du système de contrôle aussi bien des programmes que du fonctionnement, du recrutement et de l'affectation du personnel enseignant en fonction des besoins régionaux, l'intégration des TIC dans l'enseignement, la réfection et l'équipement des écoles. Il sera mis en place l'identification unique par élève pour un meilleur suivi de l'efficacité du système et un contrôle des recrutements.

Au niveau du supérieur, il s'agira d'accroître le nombre d'enseignants-chercheurs et des infrastructures (y compris celle devant permettre l'enseignement à distance), d'améliorer la production scientifique et les conditions de vie des enseignants. L'accompagnement social des étudiants sera également renforcé et diversifié en vue de l'amélioration de leurs conditions d'études.

L'éducation est un moyen de développer la culture d'un peuple et/ou d'une société. Malheureusement, notre système éducatif ne fonctionne pas selon ce principe, compte tenu de son histoire. Une orientation prioritaire sera de mettre un accent particulier sur les mesures visant le développement de la culture, des arts et des langues nationales.

3) Améliorer l'efficacité externe du système éducatif

Les orientations prioritaires dans ce volet consisteront à développer des filières professionnelles en lien avec les besoins des entreprises et de l'économie et à encourager le partenariat entreprises et structures de formation.

Dans ce sens, il faut veiller à la mise en place d'une structure opérationnelle de veille et de coordination faisant le lien entre le monde du travail et les structures de formation et la mise en place du système des passerelles afin de permettre à chaque élève qui sort du système éducatif d'avoir une qualification minimale.

Une orientation prioritaire majeure sera la diversification de l'offre de formation d'EFTP, notamment les filières agricoles et agroalimentaires.

4) Renforcer les financements des ESSRS et améliorer la gestion des ressources mobilisées.

Au niveau de l'Etat, les orientations prioritaires visent la répartition et l'utilisation rationnelle des ressources de l'Etat entre les sous-secteurs de l'éducation, l'accroissement des allocations de fonctionnement et des investissements au profit du supérieur, des œuvres universitaires et de la recherche, le respect des engagements internationaux (20% des ressources de l'Etat à l'éducation) et la poursuite de l'élaboration du CDMT sectoriel.

Au niveau des PTF et ONG, les orientations prioritaires doivent s'inscrire dans le sens du respect de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Au niveau des collectivités territoriales, les orientations prioritaires viseront l'élaboration et la mise à leur disposition de la carte scolaire du secondaire et du supérieur avec leur partenariat, la programmation et le financement de la construction d'infrastructures du post-primaire et du secondaire ainsi que le transfert de la gestion des infrastructures scolaires.

Au niveau du secteur privé les orientations prioritaires viseront le renforcement du partenariat public-privé dans le développement des infrastructures éducatives et la construction des infrastructures à gestion publique au profit des collectivités

5) Renforcer l'équité dans le développement des ESSRS

Les orientations prioritaires portent sur l'élaboration et la mise en œuvre de la carte scolaire avec un accent particulier sur les zones rurales et la prise en charge par l'Etat des droits d'écolage ainsi que des manuels scolaires.

Dans l'optique d'offrir les mêmes conditions d'études et les mêmes chances de réussite à tous les jeunes en âge d'accéder aux ESS, il s'agira de réduire l'écart entre les zones urbaines et rurales, entre les types d'enseignement (EG et EFTP) et de mettre en place des mesures spécifiques pour la scolarisation et le maintien des filles et d'autres groupes socio – économiques vulnérables, notamment les handicapés et les orphelins.

6) Accroître la fourniture de services sociaux aux élèves et étudiants

Les orientations prioritaires concerneront le développement d'une politique de santé scolaire qui prendra en compte la santé de la reproduction, le VIH et le Sida. Il s'agit aussi de développer des systèmes de cantines scolaires intégrant les questions de qualité nutritionnelle.

Les orientations prioritaires devraient aussi prendre en compte la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des orphelins dans le système éducatif ainsi que la prise en charge des enfants infectés ou affectés par le VIH et le Sida.

Il s'agira de même de développer les services sociaux de prévention de la toxicomanie, la délinquance et la violence en milieu scolaire et universitaire.

7) Promouvoir la recherche

Les orientations prioritaires dans ce domaines vont consister en la dotation des instituts de recherche du CNRST de moyens pour la réalisation de leurs activités (renforcement de la ligne budgétaire « Activités de recherche » du budget alloué à la recherche) et l'implication des structures de recherche du CNRST dans les différents projets exécutés par les ministères (MESSRS, MEBA, MASSN, MARHA, MEF, MS...);

La mise en œuvre d'un plan de recrutement adéquat pour assurer la relève dans les domaines prioritaires de la recherche, la création de cadres de concertation entre chercheurs, décideurs et utilisateurs des résultats de la recherche pour améliorer la communication entre les acteurs. L'appropriation des technologies par les utilisateurs fera également partie des orientations prioritaires.

Il s'agira en outre de l'élaboration d'un plan de communication de la recherche et le développement de services d'accompagnement des chercheurs dans la création d'entreprises voire d'industries.

8) Mieux piloter et gérer les ESSRS

Les orientations prioritaires porteront sur la création d'une synergie entre les structures par la formalisation des cadres de concertation, sur la poursuite des actions visant à rendre fonctionnelles les académies et les directions provinciales, sur la relecture de l'organigramme aux fins de corriger les chevauchements entre les structures.

L'identification des compétences à déléguer aux autorités déconcentrées y compris les transferts de lignes budgétaires, l'accroissement du nombre d'établissements transférés aux communes feront également partie des priorités.

Il s'agit aussi de la création de certains emplois comme celui des chefs d'établissement des collèges et lycées, de l'établissement d'un plan de formation des cadres du ministère chargés de l'élaboration des documents de pilotage et de la poursuite de la mise en cohérence des actions du MESSRS avec la décentralisation.

II.6 Dispositif institutionnel, mécanismes, procédures et outils de mise en œuvre

La politique nationale des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique est définie pour une période de 16 ans allant de 2010 à 2025. Elle sera pilotée et coordonnée par des instances de gouvernance impliquant toutes les parties prenantes du système éducatif et de la recherche.

II.6.1 Les instances de gouvernance

Dans le cadre du fonctionnement des services et de la gouvernance du ministère, un certain nombre d'organes de décision et consultatifs sont mis en place et fonctionnels au sein du MESSRS. Il s'agit de :

II.6.1.1 Le Conseil national de l'éducation

La composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil national de l'éducation et des conseils régionaux de l'éducation sont régis par les dispositions du décret n° 2007-770/PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASSN du 19 novembre 2007. Le Conseil national de l'éducation a pour mission d'assister de ses avis le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de l'éducation. A cet effet :

- Il est saisi de tout projet de politique nationale en matière d'éducation et de formation ;
- Il émet, à la demande du gouvernement, son avis sur toutes questions d'intérêt national relatives à l'éducation et à la formation ;
- Il dresse tous les deux ans un rapport sur l'état de l'éducation au Burkina Faso.

Le Conseil national de l'éducation peut se saisir de toute question d'importance nationale en matière d'éducation et de formation. A cet effet :

- Il peut attirer l'attention du gouvernement sur des problèmes d'éducation et formuler des recommandations à l'attention des ministères en charge de l'éducation ;
- Il peut faire réaliser des études sur tout problème d'éducation au Burkina Faso.

Le Conseil national de l'éducation est composé de membres représentant des structures étatiques, des conseils régionaux de l'éducation, des universités et des établissements d'enseignement supérieur, des promoteurs privés de l'éducation, des enseignants et des formateurs, des organisations de la société civile et du secteur privé, des municipalités, des apprenants et des partenaires techniques et financiers.

Son fonctionnement est assuré par un bureau exécutif et un secrétariat permanent. Le bureau exécutif est composé d'un président, d'un vice-président et de deux rapporteurs élus parmi les membres.

Le secrétariat permanent est un organe technique d'appui au Conseil national de l'éducation. Il est assuré par le secrétaire général du ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique. Il est chargé de la préparation des sessions du Conseil national, de la tenue des archives dudit conseil, du renouvellement des mandats et est assisté en tant que de besoin par le personnel de l'administration.

Le Conseil national de l'éducation se réunit en session ordinaire une fois par an et en session extraordinaire chaque fois que de besoin, sur convocation de son président.

II.6.1.2 Les conseils régionaux de l'éducation

Le Conseil régional de l'éducation a pour mission d'assister les collectivités territoriales de son ressort de ses avis en matière d'éducation et de formation. A cet effet :

- Il est saisi de tout projet de développement de l'éducation de base, de l'éducation non formelle, des enseignements secondaire et supérieur et de la formation professionnelle au niveau de la région ;
- Il émet son avis sur les projets de développement de l'éducation de base, de l'enseignement secondaire ou de la formation professionnelle à la demande d'une commune relevant de son ressort ;
- Il émet son avis sur toutes questions d'intérêt régional relatives à l'éducation et à la formation à la demande du Conseil national de l'éducation ;
- Il émet un avis sur toutes les questions relatives à l'éducation et à la formation à la demande d'un conseil municipal relevant de son ressort.

Le Conseil régional de l'éducation peut se saisir de toute question d'intérêt régional en matière d'éducation et de formation. Il formule des recommandations à l'attention des autorités.

Le Conseil régional de l'éducation est composé de membres établis dans les régions et représentant des ministères en charge de l'éducation et d'autres ministères, des enseignants et des formateurs, des promoteurs privés de l'éducation, des associations des parents d'élèves et des mères éducatrices, des comités de gestion des établissements d'enseignement secondaire, des associations, organisations non gouvernementales et du secteur privé, des associations, organisations d'élèves, d'étudiants et organisations syndicales des ministères en charge de l'éducation.

Son fonctionnement est assuré par un bureau exécutif et un secrétariat permanent. Le bureau exécutif est composé d'un président, d'un vice-président et de deux rapporteurs élus parmi les membres.

Le secrétariat permanent, organe technique d'appui, est assuré par le secrétaire général de la région. Il est chargé de la préparation des sessions et de la tenue des archives dudit conseil.

Le Conseil régional de l'éducation tient deux sessions ordinaires par an et des sessions extraordinaires chaque fois que de besoin, sur convocation de son président ou à la demande des deux tiers des membres du conseil. Les présidents des conseils régionaux de l'éducation adressent les comptes rendus écrits de leurs travaux aux gouverneurs de leurs ressorts et au président du Conseil national. Ils rendent également compte aux gouverneurs et aux membres de leurs conseils de leur participation aux réunions du Conseil national d'éducation.

Outre le Conseil national de l'éducation et les conseils régionaux, on peut retenir les instances de gouvernance ci-après :

II.6.1.3 Le Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM)

Les attributions, la composition, et le fonctionnement du Conseil d'administration du secteur ministériel sont régis par les dispositions de l'arrêté n° 2008-000269 MESSRS/SG du 2 décembre 2008.

Le CASEM a essentiellement pour attributions :

- d'adopter le programme d'activités annuel du ministère ;
- d'examiner les comptes rendus et/ou les procès-verbaux des comités de pilotage des projets du ministère ;
- d'analyser les taux d'exécution des programmes d'activités des structures du ministère sur la base des lettres de mission et d'adopter la synthèse des rapports d'activités par trimestre ;
- d'analyser le dispositif institutionnel de chaque structure notamment l'adéquation entre les attributions et l'organigramme d'une part et entre les ressources humaines disponibles et les besoins de la structure d'autre part ;
- d'établir les forces et les faiblesses de chaque structure ;
- d'évaluer les performances générales du ministère ;
- d'instaurer et de faire respecter les vertus de la morale administrative au sein du ministère ;
- de prendre les résolutions et de formuler des recommandations aux autorités du ministère ;
- de faire des projections sur l'évolution des missions du ministère en fonction de l'évolution de son environnement interne et externe ;
- d'examiner les avant-projets de budget et les rapports d'exécution du budget du ministère.

Le CASEM se compose d'un président, d'un vice-président, de deux rapporteurs et de membres que sont les responsables de l'administration centrale, déconcentrée, rattachée et de mission du ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique et des représentants des organisations de travailleurs.

Il se tient obligatoirement en session ordinaire deux fois par an sur convocation de son président (le Ministre en charge du secteur) et en session extraordinaire chaque fois que de besoin. La première session a lieu au mois de février en vue de statuer sur le programme d'activités du ministère. La seconde session qui se tient en décembre est consacrée à l'adoption du rapport d'évaluation du ministère.

II.6.1.4 La Conférence annuelle de l'enseignement secondaire (CAES)

La création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la Conférence annuelle de l'enseignement secondaire (CAES) sont régis par les dispositions de l'arrêté n° 2010-214 MESSRS/SG/DGERS du 30 juin 2008.

la Conférence annuelle de l'enseignement secondaire (CAES) est un cadre de réflexion et d'échanges des responsables de l'administration centrale, déconcentrée, rattachée et de mission du ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique, des personnels d'encadrement pédagogique, de gestion, des personnels administratifs des établissements et des partenaires sociaux dudit ministère.

Elle se tient au cours de septembre de chaque année et vise à permettre aux participants :

- de s'imprégner de la politique éducative du Gouvernement, des directives, des orientations et de l'organisation des activités du ministère ;
- de contribuer au renforcement et au développement de l'enseignement secondaire ;
- de porter un regard critique sur le système éducatif burkinabè ;
- d'échanger entre eux sur les questions relevant du domaine des sciences de l'éducation et de la recherche-action.

Les recommandations découlant des sessions annuelles de la CAES font l'objet d'un suivi dans le cadre d'un comité institué par arrêté n° 2010-215/MESSRS/SG/DGERS du 30 juin 2010. Ce comité est composé d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur, d'un rapporteur adjoint et de membres qui sont essentiellement des responsables de structures centrales du ministère. Le comité de suivi est chargé de l'élaboration des textes rendus nécessaires par les recommandations de la conférence et de la mise en œuvre de ces textes.

II.6.1.5 Le comité technique paritaire

Le comité technique paritaire est institué par le décret n° 98 – 375/PRES/PM/MFPDI/MEF du 15 septembre 1998, portant attributions, composition et fonctionnement des organes consultatifs de la fonction publique.

Il a compétence consultative sur toutes les questions relatives à la définition et à la mise en application de la politique de formation du personnel. Il est saisi, pour avis, sur les projets de textes d'organisation des emplois de fonctionnaires relevant du ministère au sein duquel il est institué ou en cas de recours en matière de notation et d'affectation. Le comité technique paritaire se réunit une fois par semestre et en cas de besoin.

II.6.1.6 Le conseil de discipline

Le conseil de discipline à l'instar du comité technique paritaire, est institué par le décret n° 98 – 375/PRES/PM/MFPDI/MEF du 15 septembre 1998, portant attributions, composition et fonctionnement des organes consultatifs de la fonction publique.

Il a compétence essentiellement en matière de sanctions disciplinaires pour fautes professionnelles graves, commises par les fonctionnaires en activité, en disponibilité ou ceux ayant définitivement cessé leurs fonctions.

II.6.1.7 Le cadre de concertation entre le ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique et les coordonnateurs et gestionnaires des projets et programmes du ministère

La création, les attributions, la composition et le fonctionnement de ce cadre sont régis par les dispositions de l'arrêté n° 2010-220/MESSRS/SG/DEP du 02 juillet 2010.

Le cadre de concertation constitue une instance de dialogue, d'échanges et d'harmonisation des méthodes de travail et stratégies d'intervention avec la direction des études et de la planification dans le cadre de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets et programmes de développement. Il a pour mission de rendre compte au ministre de manière exhaustive de l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets et programmes du département.

Le cadre de concertation est composé d'un président (le Ministre), d'un rapporteur (le directeur des études et de la planification) et de membres représentant des structures centrales, des coordonnateurs et gestionnaires de projets et programmes.

Il se réunit une fois par semestre sur convocation de son président et en session extraordinaire chaque fois que de besoin sur convocation de son président.

II.6.1.8 La fédération des associations des parents d'élèves

La fédération des associations des parents d'élève est partie prenante de toutes les structures consultatives. Son secrétariat recevra une attention particulière des actions tendant au renforcement des capacités de contrôle et de conseil.

II.6.1.9 Le ministère

Le ministère est chargé de la mise en œuvre de la politique des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique, à travers les instruments appropriés et ses structures propres. Parmi elles, les académies devraient jouer un rôle crucial.

Le ministère travaillera en synergie avec le conseil supérieur de l'éducation et le médiateur pour mettre en place les changements nécessaires à l'atteinte des objectifs éducatifs du gouvernement.

Le ministère assurera également le suivi et l'évaluation de la politique, à travers ses démembrements compétents en la matière.

La mise en œuvre de la politique nécessitera le renforcement de nombreuses structures existantes au sein du ministère dont le degré de fonctionnalité n'est pas satisfaisant.

II.6.2 Modalités de mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique se fera à travers des instruments appropriés tels le programme sectoriel, des politiques thématiques, des projets et des plans stratégiques.

La politique sous-sectorielle sera complétée par des politiques thématiques comme la politique nationale de l'enseignement technique et de la formation.

Un programme sectoriel opérationnalisera la politique sectorielle et les politiques thématiques. Le programme sectoriel sera assorti d'un cadre de dépenses à moyen terme, ainsi que des budgets annuels.

Bien que l'approche programme soit privilégiée pour certaines actions de la politique, l'approche projet sera utilisée. Il s'agira alors d'atteindre des objectifs précis qui n'ont pas besoin d'être reconduits dans le temps et dont les résultats sont attendus dans des délais relativement courts pour permettre la consolidation de la conduite de la politique dans son ensemble.

L'opérationnalisation de la politique dans des structures comme les universités et les centres de recherche recommandera l'adoption de plans stratégiques. Les plans stratégiques sont mieux adaptés à ces types de structures qui ont des vocations précises et en nombre limité. Cela facilite leur diagnostic et l'expression d'objectifs cohérents et concertés et les stratégies indiquées pour les atteindre. La présente politique pourrait être relue et actualisée à chaque fois que l'évolution du contexte l'exige.

II.7 La mobilisation des ressources

Cette politique ambitieuse demande des ressources financières importantes qui seront mobilisées par l'État, les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales et la société civile, les collectivités territoriales, le secteur privé, les parents d'élèves, leurs associations et leur fédération.

II.7.1 L'Etat

L'État a été pendant longtemps le principal acteur dans le financement du secteur de l'éducation. Toutefois, la forte pression de la demande, l'insuffisance des ressources internes, les coûts de plus en plus élevés des charges de fonctionnement et d'investissement ont amené l'État à faire recours à d'autres acteurs afin de satisfaire la demande de scolarisation. La synergie entre l'Etat et ces autres acteurs devrait davantage se renforcer dans le cadre de la nouvelle politique.

Il faut noter que malgré son adhésion à l'initiative Fast-Track, le Burkina Faso n'a pas encore atteint la norme de 20 % des ressources consacrées à l'éducation.

II.7.2 Les partenaires techniques et financiers

Ils interviennent dans le financement du secteur de l'éducation, à travers les mécanismes des appuis budgétaires, et/ou des interventions sectorielles directes par la mise en œuvre de projets et programmes. Les engagements pris par les donateurs dans l'initiative Fast-Track devraient permettre la mobilisation de ressources, de manière prévisible.

Les PTF financent également de nombreux programmes de recherche dans les centres de recherche et les universités. La nouvelle politique va nécessiter de leur part, de nouveaux efforts d'engagement dans la recherche pour le développement.

II.7.3 Les organisations non gouvernementales et la société civile

Les ONG et la société civile interviennent dans le secteur de l'éducation en fonction des besoins exprimés par la collectivité ou la communauté elle-même. Les investissements sont réalisés avec la participation effective de celles-ci. Il faut aussi noter que les ONG et la société civile appuient quelquefois, les élèves d'origines sociales défavorisées par l'octroi de bourses et d'équipements scolaires.

La mise en œuvre de la politique nécessitera une meilleure synergie avec elles pour mieux catalyser leur financement vers ces objectifs.

II.7.4 Les collectivités territoriales

Elles participent à l'accroissement de l'offre éducative, ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité par la construction et la gestion des établissements communaux et municipaux. Le renforcement du processus de décentralisation devrait permettre d'accroître les volumes de financement des collectivités territoriales en faveur de l'éducation.

II.7.5 Le secteur privé

Le secteur privé est fortement présent dans les enseignements post-primaire et secondaire et a fait une percée dans l'enseignement supérieur, ces dernières années. Il réalise par lui-même les infrastructures nécessaires, et cela contribue à réduire quelque peu la pression sur l'offre. Le rôle central accordé au secteur privé devrait permettre de renforcer ces interventions dans les années à venir dans d'autres domaines d'activités des ESSRS.

Les professionnels sont fortement impliqués dans le processus de mise en œuvre de l'APC. Ils interviennent également dans toute la chaîne de formation.

II.7.6 Les parents d'élèves

Les APE organisées au sein de l'Union nationale des associations des parents d'élèves du secondaire et du supérieur du Burkina (UNAPES-B) participent au financement de l'éducation en contribuant au fonctionnement des établissements par :

- le paiement d'une quote-part au budget des comités de gestion ;

- la réalisation d'infrastructures et la fourniture d'équipements ;
- le recrutement et la prise en charge d'une partie du personnel ;
- le financement partiel des activités socioculturelles et sportives ;
- l'appui à l'organisation des examens du secondaire ;
- le financement partiel ou total des manuels scolaires et du matériel didactique et/ou pédagogique.

Au vu des efforts énormes qui attendent le système éducatif, il faut de plus en plus renforcer les modalités de financement centrées sur ce partenariat public-privé (PPP) qui permettent en fait d'associer des entités publiques et privées en vue d'accroître l'offre d'éducation. Dans ce contexte de la recherche de l'efficacité des ressources financières, le PPP peut offrir l'opportunité d'optimiser l'utilisation des ressources publiques et de leur adjoindre des ressources privées, difficiles à mobiliser sans partenariat. Les réussites de la société civile dans l'appui à la réalisation d'infrastructures et au contrôle de qualité, commandent que les PPP lui soient encore de plus en plus élargis.

II.8 Les risques

Il y a un certain nombre de risques qui pèsent sur la réalisation de la politique, dont les plus importants sont les suivants :

II.8.1 Le financement de la politique

La mise en œuvre de la politique sous-sectoriel du MESSRS nécessite la mobilisation d'importantes ressources aussi bien internes et externes dont les niveaux sont soumis à de nombreux aléas au-delà de l'influence du MESSRS. La mobilisation des ressources nationales dépend de nombreux facteurs dont la conjoncture économique et celle de ressources externes des contraintes ou des orientations des pays donateurs. Tous ces facteurs sont des risques pour la réalisation de la politique. Son inscription dans un cadre de dépense à moyen terme devrait permettre d'atténuer les impacts de ce risque.

II.8.2 Les crises externes

Le secteur de l'éducation fait souvent les frais des crises nées en dehors de son sein. La diversité des acteurs et leurs sensibilités encouragent la transposition des crises externes vers le système éducatif. Dans bien des cas, cela vient exacerber les tensions déjà existantes dans le système et avoir un impact sur les problèmes d'efficacité interne et de gouvernance.

II.8.3 Les faibles capacités de l'économie à générer des emplois

L'amélioration de l'efficacité externe peut être contrariée par le problème de compétitivité de l'économie dans différents secteurs de l'économie. Dans ces conditions, sa capacité de créer des emplois est entravée ce qui joue sur l'efficacité externe du système.

II.8.4 La pauvreté

La participation des ménages au financement du système éducatif est indispensable pour l'atteinte des objectifs. Les parents pauvres, même avec une bonne volonté, auront du mal à participer à cet effort. Il s'agit surtout, des parents ruraux dont les revenus sont soumis aux aléas climatiques. Or sans contribution des parents, il sera difficile de relever les défis et de consolider les acquis.

Des programmes ambitieux d'accroissement des revenus des ménages, surtout en milieu rural, sont nécessaires pour minimiser ce risque.

II.8.5 La faible adhésion de l'ensemble des acteurs

L'éducation est un domaine sensible à cause des représentations sociales et du symbolisme de certains de ses attributs. Tout changement dans ce domaine présente un risque de rejet de certaines couches socioprofessionnelles et de certaines sensibilités. Une bonne campagne de communication peut réduire de manière substantielle, ce risque.

Conclusion

La proposition d'une politique sous-sectorielle des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique qui sera un cadre de référence unique pour la gestion et le pilotage du MESSRS est un tournant important dans la gestion du ministère.

En effet, les indicateurs de développement des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique au Burkina indiquent de grands déficits à combler. C'est pour cette raison que le Gouvernement considère la promotion de l'éducation comme une des priorités de sa politique de développement. Cependant, de nombreux défis doivent être relevés pour réussir un tel changement. Il s'agit entre autre d'accroître l'offre éducative tout en préservant la qualité, de trouver des formules adaptées d'intégration des TIC dans le système éducatif, d'assurer l'efficacité interne et l'efficacité externe du système, de trouver des voies de motivation du personnel et de recrutement en nombre suffisant, d'adapter la gestion du système au processus de la décentralisation, d'assurer un dialogue permanent entre toutes les parties prenantes, d'assurer l'équité du système, de réussir la réforme des curricula par l'APC et l'introduction du système LMD, de maîtriser les coûts de la scolarisation tout en appliquant les principes de l'obligation scolaire et de la gratuité, de mettre en place des mécanismes efficaces de régulation des flux tout en développant des passerelles entre le formel et le non formel et entre l'enseignement général et l'enseignement technique, de garantir et renforcer le financement de la recherche.

Pour relever ces défis, la politique sous-sectorielle des ESSRS s'est fixé six objectifs précis dans un délai suffisamment long de 15 ans allant de 2010 à 2025 pour permettre la réalisation des changements souhaités. Il s'agit notamment d' / de :

1. Augmenter l'offre éducative en fonction de la demande ;
2. Accroître la qualité de l'éducation de façon durable ;
3. Améliorer l'efficacité externe de l'éducation ;
4. Renforcer l'équité du système ;
5. Promouvoir la recherche pour le développement ;
6. Promouvoir la bonne gouvernance du système éducatif.

L'atteinte de ces objectifs devrait permettre de placer le système éducatif du Burkina Faso au terme de cette période à un niveau beaucoup plus appréciable parmi les pays au sud du Sahara.

Pour sa mise en œuvre, un programme sectoriel assorti d'un cadre de dépenses à moyen terme viendra préciser les détails des actions. La démarche participative qui a été utilisée pour l'élaboration de cette politique devrait faciliter la canalisation des énergies de tous les acteurs du système, toute chose qui sera indispensable pour la réussite de sa mise en œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages spéciaux

- BROSSARD M., FOKO TAGNE B. 2007. *Coûts et financement de l'enseignement supérieur en Afrique Francophone*, série développements humaine de la Banque Mondiale, Washington ;
- EDICEF. (2000). *Dictionnaire Universel*.
- LEGENDRE, R. 1993. *Dictionnaire actuel de l'éducation* ;
- UNESCO, IPE. 2009. *Construire un tableau de bord pour l'enseignement supérieur. Un guide pratique* ;

Études, rapports et documents divers

- AUF .2008. Rapports d'évaluation de l'agence universitaire de la francophonie. Les Universités du Burkina Faso. Rapport général ;
- Banque Mondiale. 2000. Coût, financement et fonctionnement du système éducatif au Burkina Faso : contraintes et espace pour la politique éducative, document de travail ;
- Institut National de la Statistique et de la Démographie .2005. Analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (QUIBB 2005). Burkina Faso ;
- INSD .2005. *Etude sur l'évolution de l'emploi au Burkina Faso* ;
- INSD. 2006. *Résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitation*, Burkina Faso ;
- INSD.2007. *Rapport de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages et le suivi de la pauvreté*, Burkina Faso ;
- INSD.2003. *Burkina Faso – La pauvreté en 2003*. Burkina Faso ;
- INSD.2003. *Analyse des résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (EBCVM)*. Burkina Faso ;
- INSD. 2004. *Enquête Démographique de Santé 2003*. Burkina Faso ;
- INSD .2005. *Analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (QUIBB 2005)*. Burkina Faso ;
- Institut National de la Statistique et de la Démographie. 2004. *Enquête Démographique de Santé 2003*. Burkina Faso ;
- KABORE, I. 2005. *Etude sur l'évolution de l'emploi au Burkina Faso. Observatoire National de l'Emploi et de la Formation professionnelle*. Burkina Faso ;
- MEBA, MESSRS, MASSN, MJE, Réforme du système éducatif du Burkina Faso, cadrage général 2007-2015 ;

- MEDEV. 2004. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ;
- MEF. 2006. Etude de schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso : Rapport provisoire de phase II ;
- MESSRS .2007. Travaux du XXVe CASEM du MESSRS ;
- MESSRS .2008. Travaux du XXVIe CASEM du MESSRS ;
- MESSRS .2008. Travaux de la Xe CPDLC ;
- MESSRS .2008. *Le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN) du Burkina Faso 2008*. Burkina Faso ;
- MESSRS .2009. Politique sous-sectorielle des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique : Document de diagnostic, Burkina Faso ;
- MESSRS.2008. Bilan d'exécution du 1er trimestre 2008 des objectifs et résultats de la lettre de mission adressée au MESSRS au titre de l'année 2008 ;
- MESSRS.2008. Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels ;
- MFPRE. 2006. Plan d'actions de mise en œuvre de la politique nationale de bonne gouvernance;
- OCECOS.2008. *Effectivité de l'année scolaire 2006/2007. Suivi du calendrier scolaire, Ouagadougou* ;
- ONEF. 2006. *Rapport sur l'emploi au Burkina Faso en 2006*. Burkina Faso ;
- PDSSN.2005. Direction de la démographie, tableau de bord social du Burkina Faso, N°3, Prospective emploi / formation à l'horizon 2015 : derniers résultats - nouvelle approche ;
- Plan d'action de mise en œuvre de la Politique nationale de bonne gouvernance ;
- Projet PARSTAT/UEMOA .2003. *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Ouagadougou*. Burkina Faso ;
- UNESCO BREDA .2007. *EPT en Afrique : l'urgence de politiques sectorielles intégrées, rapport Dakar +7*, UNESCO, Dakar ;
- Université de Ouagadougou, 2007. une université tournée vers l'avenir ;

Annuaire statistique et tableaux de bord des Enseignements secondaire et supérieur

- Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2003-2004 ;
- Annuaire statistique scolaire et universitaire 2004-2005 ;

- Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2005/2006 (volume 1) ;
- Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2005/2006 (volume 2) ;
- Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2006/2007(volume 1) ;
- Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2006/2007(volume 2) ;
- Annuaire statistique 2006-2007 de l'enseignement supérieur ;
- Annuaire statistique de l'enseignement secondaire 2007/2008 ;
- Annuaire statistique 2007-2008 de l'enseignement supérieur ;
- MESSRS .2008.*Tableau de bord des enseignements secondaire et supérieur, année scolaire 2006-2007* ;
- MESSRS.2008. *Tableau de bord des enseignements secondaire et supérieur, année scolaire 2007-2008.*

Lois, décrets et autres actes réglementaires

- Loi 013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ;
- Décret N°2007- 424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Décret N°2007-542/PRES/MESSRS du 6 septembre 2007 portant organisation du ministère des Enseignements secondaire supérieur et de la recherche scientifique ;
- Décret n° 98 – 375/PRES/PM/MFPDI/MEF du 15 septembre 1998 portant attributions, composition et fonctionnement des organes consultatifs de la fonction publique ;
- Décret n° 2007 – 770 /PRES/PM/MESSRS/MEBA/MASSN portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil national de l'éducation et des conseils régionaux de l'éducation ;
- Arrêté n°2010 – 214 /MESSRS/SG/DGERS portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la conférence annuelle de l'enseignement secondaire (CAES) ;
- Arrêté n° 2009 – 080 /MESSRS/SG/DRH portant création, attributions, composition et fonctionnement du Conseil de discipline du Ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Arrêté n°2008 – 0269 /MESSRS/SG portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil d'administration du secteur ministériel (CASEM) du ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Arrêté n° 2010 – 220 /MESSRS/SG/DEP portant création, attributions, composition et fonctionnement d'un cadre de concertation entre le ministère des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique et les coordonnateurs et gestionnaires des projets et programmes de développement ;
- Burkina Faso.2008. Lettre de politique éducative.